



# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 30 septembre 2010**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du Jeudi 30 septembre 2010

---

### ORDRE DU JOUR

- |                    |          |  |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire        | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.  |
| M. le Maire        | Divers 2 | Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.  |
| Mme FRITSCH-RENARD | 1° -     | Etat n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives.   |
| M. JEAN            | 2° -     | Commission d'indemnisation amiable des entreprises commune à Metz Métropole et à la Ville de Metz – Création – Adoption de son règlement intérieur - Conclusion d'une convention financière et de mutualisation de moyens portant notamment constitution de 2 groupements de commande. |
| Mme KAUCIC         | 3° -     | Démolition de l'immeuble de Metz Habitat Territoire situé 5, rue Théodore de Gargan à la Patrotte.   |
| M. LIOGER          | 4° -     | ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.  |
| M. GANDAR          | 5a° -    | ZAC de la Petite Voëvre – Actualisation du bilan financier prévisionnel.   |
| M. TOULOUZE        | 5b° -    | Zone d'Aménagement Concerté de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2009.   |
| M. LIOGER          | 6° -     | Ecoquartier des Coteaux de la Seille – Constitution d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre technique.  |
| Mme FERRARO        | 7° -     | Arsenal III – Convention avec l'EPFL - Travaux de requalification.   |
| M. LIOGER          | 8° -     | Caserne Desvallières – Inscription du site dans la convention cadre « Périmètres à Enjeux » de Metz Métropole et signature d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle entre Metz Métropole, EPFL et la Ville de Metz.  |
| Mme KAUCIC         | 9° -     | Cession de terrains communaux à l'IRA, rue de Stoxey.  |
| M. LIOGER          | 10° -    | Cession de l'immeuble communal sis, 8, rue des Trinitaires.<br><b>(POINT RETIRE)</b>   |
| M. KOENIG          | 11° -    | Acquisitions diverses.   |
| M. JEAN            | 12° -    | Résiliation anticipée du bail emphytéotique portant sur l'immeuble « CMEGE », place Edouard Branly et mise à disposition au profit de Metz Métropole.  |
| M. NZIHOU          | 13° -    | Etablissement d'une servitude de passage.  |
| M. TRON            | 14° -    | Transfert de routes départementales dans le patrimoine de la Ville de Metz.  |

Mme HEBER-SUFFRIN	15° - Contrat de Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie à Metz – Avenant n° 1.
M. FONTE	16° - Centre Pompidou Metz –Avenant n° 4 à la convention de mandat de Maîtrise d’Ouvrage.
M. SCHUMAN	17° - Nuit Blanche 2010 – 3 ème édition.
M. SCHUMAN	18° - Prêt du Centre National des Arts Plastiques à la Ville de Metz d’une œuvre de Xavier Veilhan.
M. FONTE	19° - Conventions triennales – Développement de résidences artistiques en quartier .
Mme DE OLIVEIRA	20° - Travaux de restauration à l’Eglise Notre-Dame, l’Eglise Saint-Vincent et l’Eglise Saint-Martin.
M. PAYRAUDEAU	21° - Versement d’une subvention d’équipement à la Commune de Montigny-lès-Metz.
M. MARTALIE	22° - Versement d’une subvention d’équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse de la Sainte-Famille.
Mme PALLEZ	23° - Diversification des services et nouvelles tarifications.
Mme BORI	24° - Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire.
M. JEAN	25° - FC Metz – Avenant à la convention de mise à disposition du stade Saint-Symphorien.
M. BELHADDAD	26° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
M. SCUDERI	27° - Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives et sportives.
Mme MEDOC	28° - Attribution de bourses et parrainages dans le cadre du dispositif Envie d’Agir.
M. SCUDERI	29° - Attribution de subventions au titre du dispositif Bourse au Permis de Conduire.
Mme SAADI	30° - Attribution de subventions au titre de l’organisation de la Fête de la Saint-Nicolas.
M. LEKADIR	31° - Financement des projets étudiants.
Mme KAUCIC	32° - Versement de diverses subventions.
M. KOENIG	33° - Versement d’une subvention au Fonds Départemental d’Aide aux Jeunes en difficulté.
M. KOENIG	34° - Convention de partenariat relative au fonctionnement de l’équipe Emploi et Insertion de Metz-Borny.
Mme PALLEZ	35° - Octobre Rose – Charte multipartenariale en faveur du dépistage du cancer du sein.
Mme KAUCIC	36° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

- M. le Maire 37° - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire.
- Mme HEBER-SUFFRIN 38° - Avenant à la Convention d'Occupation du Domaine Public pour les locaux du Marché Couvert, situés 16 place de Chambre – Désignation du nouvel occupant des lieux et élection de domicile.
- M. le Maire 39° - Mission d'Information et d'Evaluation – Création – Fixation de sa durée et composition.
- M. le Maire 40° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 41° - Questions orales.

### **SEANCE A HUIS CLOS**

- M. PAYRAUDEAU 1° - Protocole d'accord transactionnel.

---

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 30 septembre 2010, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 24 septembre 2010.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient présents :**

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (quitte au point 7), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel (arrive au point Divers 2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine (quitte au point 15), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (quitte au point 15), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.**

**Absents ayant voté par procuration :**

- M. DARBOIS René (procuration à Mme LEBLAN)
- Mme CARRE-VERDIER Martine (procuration à M. FONTE)
- Mme MERTZ Claire (procuration à Mme RIBLET)
- Mme PISTER Raphaëlle (procuration à Mme DE OLIVEIRA)
- Mme SALLUSTI (quitte au point 7 – procuration à Mme PALLEZ)
- Mme DUPONT Laure (quitte au point 15 – procuration à Mme BORI)
- Mme OASI-SCHAEFER (quitte au point 15 – procuration à Mme KNECHT)

**Absent non excusé : ./.**

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

Monsieur le Maire rend hommage à M. Jacques FAUDON, décédé, qui fut durant 2 mandats, de 1983 à 1995, le Premier Adjoint de M. Jean-Marie RAUSCH, ancien Maire de Metz.

---

**POINT DIVERS 2 : Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes :**

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose, conformément à l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de METZ.

**Interventions de :** M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. KHALIFE Khalifé, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. JACQUAT Denis.

Après les interventions des différents orateurs, le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine sur la gestion de la commune de METZ.

---

**DCM N°10-09-01 : Etat n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose l'état n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**BUDGET PRINCIPAL**

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** ledit état n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	1 090 231,57	768 125,14
Mouvements positifs d'ordre	37 830,62	864 705,00
Mouvements négatifs réels	-281 942,99	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-786 710,94
<b>TOTAUX</b>	<b>846 119,20</b>	<b>846 119,20</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	245 234,72	76 324,69
Mouvements positifs d'ordre	864 705,00	37 830,62
Mouvements négatifs réels	-209 803,06	-729,59
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-786 710,94	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>113 425,72</b>	<b>113 425,72</b>

**TOTAUX GENERAUX****959 544,92****959 544,92****BUDGET ANNEXE DES EAUX**

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** ledit état n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	5 446,00
Mouvements négatifs réels	-136,96	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-5 582,96
<b>TOTAUX</b>	<b>-136,96</b>	<b>-136,96</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	136,96	0,00
Mouvements positifs d'ordre	5 446,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-5 582,96	0,00

<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>-136,96</b>	<b>-136,96</b>

### BUDGET ANNEXE DU CAMPING

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** ledit état n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	3 490,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-3 490,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	3 490,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-3 490,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------------------	-------------	-------------

### BUDGET ANNEXE DES ZONES

- **D'ADOPTER ET DE VOTER** ledit état n° 6 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Mouvements positifs réels	0,00	487 071,00
Mouvements positifs d'ordre	487 071,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>487 071,00</b>	<b>487 071,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	487 071,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	487 071,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>487 071,00</b>	<b>487 071,00</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>974 142,00</b>	<b>974 142,00</b>

Interventions de : M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : 1 M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-02 : Commission d'indemnisation amiable des entreprises commune à Metz Métropole et à la Ville de Metz – Création – Adoption de son règlement intérieur - Conclusion d'une convention financière et de mutualisation de moyens portant notamment constitution de 2 groupements de commande :**

M. JEAN, Rapporteur, expose que consciente des désagréments pouvant survenir du fait des importants travaux réalisés par la Ville de Metz en qualité de maître d'ouvrage, et des conséquences dommageables pouvant en résulter pour l'activité des entreprises riveraines, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 27 mai 2010, de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable en s'appuyant sur les expériences et la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics et de créer à cet effet une commission ad'hoc.



Parallèlement à cela, et afin d'anticiper les mêmes gênes directes (interdiction totale d'accès) ou indirectes (désaffectation de la clientèle...) pouvant résulter des travaux inhérents à la réalisation du projet de transport en commun METTIS, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a également souhaité mettre en place une procédure d'indemnisation similaire et se doter d'une même Commission d'Indemnisation Amiable.

Afin d'éviter d'inutiles doublons et dès lors que nombre de travaux réalisés, soit en propre par la Ville de Metz, soit par le biais de conventions de maîtrise d'ouvrage partagée, sont concomitants voire directement liés au projet METTIS, les deux maîtres d'ouvrage concernés se sont donc rapprochés et se sont entendus quant à la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises Commune à la Ville de Metz et à Metz Métropole.

Pour couvrir l'ensemble des travaux source potentielle de perturbations pour les entreprises riveraines, cette commission sera appelée à se réunir, soit en sa formation plénière (pour tous les travaux liés ou connexes à METTIS), soit en sa formation communale (pour tous les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Metz et sans lien avec METTIS).

Grâce à la mise en place de cette Commission Commune, toute entreprise riveraine aura ainsi à sa disposition un « guichet unique » à même de centraliser et de traiter l'ensemble des demandes indemnitaires qu'elle pourrait être amenée à formuler, quel que soit le maître d'ouvrage concerné.

Sur la base du règlement intérieur joint à la présente délibération et élaboré de concert entre la Ville de Metz et Metz Métropole, il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter de la création de cette Commission d'Indemnisation Amiable Commune, d'en arrêter les missions comme la composition.

Sur ce point, il est proposé de placer cette Commission Commune sous la présidence du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et de désigner, pour sa formation plénière, 2 représentants élus désignés en son sein par le Conseil Municipal de la Ville de Metz ayant la qualité de conseiller communautaire, sachant que les 6 autres membres composant la commission sont répartis comme suit :

- 2 représentants élus désignés en son sein par le Conseil de Communauté de Metz Métropole
- 1 représentant de la CCI de la Moselle
- 1 représentant de la Chambre des Métiers
- Le Trésorier Payeur Général ou son représentant
- 1 représentant de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Lorsqu'elle siègera en sa formation communale, la composition de la Commission demeurera identique, à l'exception des 2 représentants désignés par Metz Métropole qui n'auront alors que voix consultative et non pas délibérative.

La mise en place de cette Commission Commune supposant par ailleurs une répartition de ses frais de fonctionnement, la conclusion d'une convention financière et de mutualisation de moyens s'avère donc nécessaire afin de régler toutes les conséquences pécuniaires liées à la mutualisation des frais de secrétariat de la commission, à la constitution de deux groupements de commande relatifs à la réalisation de constats d'huissier et de prestations d'expertise comptable nécessaires à la détermination de la perte de marge brute susceptible d'ouvrir droit à indemnisation, ainsi qu'à la définition des modalités de répartition des indemnisations à verser aux entreprises.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**CREATION – ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR.**

- **DE CREER** une Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises Commune à Metz Métropole et à la Ville de Metz ;
- **D'ARRETER** la composition de cette Commission prise en sa formation plénière comme suit :
  - En qualité de Président de la Commission : le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg ou tout magistrat suppléant ;
  - En qualité de membres :
    - 2 représentants élus désignés en son sein par le Conseil de Communauté de Metz Métropole ;
    - 2 représentants élus désignés en son sein par le Conseil Municipal de la Ville de Metz ayant la qualité de conseiller communautaire ;
    - 1 représentant de la CCI de Moselle ;
    - 1 représentant de la Chambre des Métiers ;
    - Le Trésorier Payeur Général ou son représentant ;
    - 1 représentant de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
- **D'APPROUVER** le fait que lorsque cette Commission siègera en sa formation communale, sa composition sera identique à celle de la Commission réunie en formation plénière, à l'exception des 2 représentants désignés par Metz Métropole qui n'ont alors que voix consultative et non pas délibérative ;
- **DE CONFIRMER** la désignation des 2 représentants de la Ville de Metz telle qu'opérée par délibération du 27 mai 2010, ces 2 représentants ayant la double qualité de Conseiller Municipal et de Conseiller Communautaire
  - Monsieur Thierry JEAN
  - Monsieur Pierre GANDAR ;
- **DE RAPPORTER** en conséquence la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2010 et de substituer à la Commission Communale d'Indemnisation Amiable des Entreprises précédemment créée, la présente Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises commune à Metz Métropole et à la Ville de Metz ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de ladite Commission Commune tel que joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement intérieur et ses avenants éventuels ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET  
DE MUTUALISATION PORTANT NOTAMMENT CONSTITUTION  
DE 2 GROUPEMENT DE COMMANDE**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention financière et de mutualisation de moyen annexée à la présente réglant les conséquences financières du partenariat entre la Ville de Metz et Metz Métropole et portant notamment sur la mutualisation du secrétariat de la Commission, la constitution de 2 groupements de commande ainsi que sur les modalités de répartition des indemnisations à verser aux entreprises en cas de travaux réalisés à la fois par Metz Métropole et la Ville de Metz ;
- **D'AUTORISER** la constitution de 2 groupements de commande respectivement chargés de réaliser la passation d'un marché de "prestations d'expertise comptable" et de "constat d'huissier de justice" ;
- **DE CONFIER** à Metz Métropole la coordination desdits groupements ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente ainsi que tout acte, pièce contractuelle ou avenant se rapportant à la présente délibération.

**Interventions de : M. ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 4 Mme MEDOC Michèle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme SAADI Sélima, M. JACQUAT Denis.**

## **DCM N°10-09-03 : Démolition de l'immeuble de Metz Habitat Territoire situé 5, rue Théodore de Gargan à la Patrotte :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que le secteur « Patrotte-Cassin-Chemin de la Moselle » est en prise avec des difficultés sociales et urbaines importantes. La Ville a initié un processus ambitieux de reconquête en lançant une démarche urbaine globale sur cet espace. Un marché de définition a été engagé avec trois équipes d'urbanistes : Casari-Mercier, Chavanne, Germe et Jam.

Le travail s'est développé en deux phases. Un diagnostic, commun aux trois équipes, qui s'est déroulé au second semestre 2009 et a fait l'objet d'une démarche participative avec les habitants, les associations et les comités de quartiers et une phase d'élaboration de projets de renouvellement urbain prospectifs.

Chaque équipe a proposé un schéma d'aménagement. Les projets, quoique différenciés dans leurs options, comportent des logiques communes d'intervention et déterminent la nécessité d'un projet ambitieux et volontaire à envisager dans la durée pour l'évolution de ce secteur.

Pour matérialiser cette volonté, a été mise en place dès l'origine de la démarche, L'AGORA : véritable maison du projet mais aussi lieu d'échanges et de rencontres pour les associations et les habitants.

Dans cette démarche d'ensemble s'inscrivent, dès à présent, des actions concrètes qui permettront une évolution rapide du quartier : la suppression du passage à niveau route de Woippy, la création d'une médiathèque en remplacement de la bibliothèque actuelle qui sera conçue pour s'ouvrir sur l'ensemble du secteur Nord de Metz, ainsi que le déménagement de la mairie de quartier route de Thionville pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes à l'ensemble des habitants de Metz Nord.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le geste fort porté par Metz Habitat Territoire, consistant dans la démolition de l'immeuble d'habitation situé 5 rue Théodore de Gargan.

Construit en 1958, cet immeuble de 110 logements connaît depuis de nombreuses années des dysfonctionnements graves : une vacance importante et croissante, une stigmatisation (offres de logements systématiquement rejetées), des actes de vandalisme répétés qui affectaient la sécurité des biens et des personnes et une gestion difficile et coûteuse pour l'organisme.

La démolition sera réalisée dans le cadre d'une démarche HQE et prévoit la mise en place d'un chantier d'insertion (8 à 9 personnes) conformément aux préconisations de la Ville. Le chantier devrait commencer en automne pour une durée de 6 mois.

Le plan de financement de cette opération d'un coût total estimé à 1 082 130 € intègre une subvention de l'Etat (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et de Metz Métropole à hauteur de 320 000 € chacun. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 304 630 €. Le solde de ce financement soit 137 500 € est apporté en fonds propres par Metz Habitat Territoire.

Les modalités de contribution de la Ville de Metz au financement du projet sont précisées dans la convention financière annexée au présent rapport.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** cette opération de démolition,
- **D'ACCEPTER** dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole de participer au financement de la démolition de l'immeuble de Metz Habitat Territoire situé 5 rue Théodore de Gargan, à hauteur de 304 630 € au maximum, selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,
- **D'ANNULER** la garantie d'emprunts pour la quote-part des 110 logements démolis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Metz Habitat Territoire tous les documents se rapportant à cette opération et notamment la convention financière y afférant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**Interventions de : M. ALDRIN Jérémy, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Ne participent pas au vote : 6 Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. TOULOUZE Jean-Michel.**

**Absents au moment du vote : 2 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-04 : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par la Ville de Metz en février 2000. La Ville a ainsi été maître d'ouvrage de cette opération jusqu'au 1er juin 2006, date à laquelle cette maîtrise d'ouvrage a été transférée à Metz Métropole.

En effet, au regard de l'enjeu de cette opération, de sa dominante économique avec des surfaces de plancher majoritaires en bureaux, commerces, et équipements d'agglomération dont en particulier le Centre Pompidou Metz, et demain le Centre des Congrès, la compétence en revenait de fait à l'agglomération.

Cependant, afin de ne pas reporter sur Metz Métropole des charges excessives et maintenir un équilibre de l'opération, il a été convenu alors, le principe de rachat par la Ville, des infrastructures et espaces publics destinés à être intégrés dans le domaine communal à leur prix de revient. Avec ces acquisitions, la Ville reste un contributeur essentiel de la ZAC, à un niveau proche de celui de l'agglomération.

Par traité de concession en date du 20 décembre 2004, la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAREMM doit fournir un compte rendu financier annuel à la collectivité, comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Le compte rendu financier annuel de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre est arrêté à la date du 31 décembre 2009. Il fait état des sommes suivantes :

	Réalisation au 31 décembre 2009	Reste à réaliser	Bilan global actualisé TTC
Dépenses	37 793 720,04	129 451 475,96	167 245 196,00
Recettes	11 687 131,61	155 558 064,39	167 245 196,00

Pour la Ville de Metz, ces participations sont de deux ordres :

**1. – Rachat des infrastructures (voiries, parvis, jardins) relevant de sa compétence.**

Son montant total s'élève à 35 437 991 € TTC.

Il est par ailleurs rappelé que sur ce montant global, la Ville par délibération du 24 septembre 2009 a engagé le rachat de l'ensemble des voiries et espaces publics du triangle Nord à hauteur de 25 438 760 € dont le paiement s'effectue sur 4 années conformément au planning de réalisation des travaux.

## **2. – Participation à la réalisation des ouvrages RFF**

RFF restant maître d'ouvrage des travaux sur son domaine, la ZAC rembourse RFF pour les travaux que cet organisme réalise directement pour l'opération. Ceux qui relèvent pour tout ou partie d'une compétence de la Ville seront payés par elle partiellement ou totalement.

Afin de pouvoir bénéficier d'une exonération de TVA, il convient de verser cette participation à Metz Métropole et non directement à la SAREMM.

A cette fin une convention entre Metz Métropole et la Ville pour le versement du montant de ces travaux a été signée.

Le montant de cette participation s'élève à 8 781 351 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget prévisionnel actualisé au 31 décembre 2009 et le compte rendu financier présentés par la SAREMM
- d'approuver l'avenant n°6 au Traité de Concession entre la Ville de Metz, Metz-Métropole et la SAREMM,
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention Metz Métropole et la Ville de Metz concernant la participation aux ouvrages RFF

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le compte-rendu financier annuel comportant :
  - Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
  - Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement prenant en compte le bilan actualisé et en particulier le rachat des infrastructures relevant de sa compétence pour un montant total de 35 437 991 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention entre la Ville de Metz et Metz Métropole portant sur la participation de la Ville aux ouvrages réalisés par RFF pour ceux relevant de sa compétence, à savoir :
  - Ouvrage n° 1 sous le talus voie ferrée (rue Est-Ouest) - partie -
  - Ouvrage n° 2 sous le talus voie ferrée - prolongement de la rue Belchamps
  - Un passage piéton sous le talus
  - Percée d'un tunnel départ de la Gare SNCF – partie -

pour un montant total de 8 781 351 €. Pour 2010, la participation de la Ville s'élèvera à 3 045 585 €,

- **DE FINANCER** ces opérations au moyen des crédits inscrits au budget,
- **DE SOLLICITER** toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, M. KHALIFE Khalifé, M. MARECHAL Jacques.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Ne participe pas au vote :** 1 M. LIOGER Richard.

**Absents au moment du vote :** 3 M. LEKADIR Hacène, M. KOENIG Sébastien, M. JACQUAT Denis.

---

### **DCM N°10-09-05a : ZAC de la Petite Voëvre – Actualisation du bilan financier prévisionnel :**

M. GANDAR, Rapporteur, expose que conformément au traité de concession du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et ses différents avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1er octobre 2003, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2009.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le montant du bilan financier prévisionnel est resté globalement stable entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 (environ + 2,9%).

En 2009, la SAREMM n'a pas fait réaliser de travaux d'infrastructures.

Le Département de la Moselle a réalisé en 2009, en cofinancement avec la Ville de Metz, l'aménagement du carrefour giratoire boulevard Solidarité - rue des Potiers d'Étain. La déviation de la rue de la Baronète liée à cet ouvrage a été réalisée dans le cadre de cette opération. Ces travaux ont permis de requalifier la rue de la Baronète au droit de la zone d'activités. La Ville a par ailleurs engagé en 2009 et achevé à l'été 2010 la requalification du



carrefour du Boulevard Solidarité avec la rue des Drapiers (zone ACTIPOLE) et la rue de la Mouée desservant la zone.

Les terrains disponibles fin 2009 représentent 2,6 ha incluant un terrain de 0,6 ha en compromis de vente signé avec SOMERGIE (en vue d'une extension d'activité).

Par ailleurs, les sociétés ATEMAX AKIOLIS et HOLCIM souhaitent acquérir chacune un terrain en vue de rénover leurs installations.

Pour mémoire, la superficie commercialisée sur l'ensemble de la zone s'établit à 13,9 ha à ce jour (sur 15,9 ha).

Les prévisions de recettes de charges foncières supérieures de 2,9% intègrent des terrains supplémentaires à commercialiser en extrémité Est de zone, suite à l'abandon par le Conseil Général de la Moselle des emprises réservées au projet routier de la RD4.

Le prix de cession des terrains à vocation économique approuvés en 2007 est maintenu à 30 €HT/m<sup>2</sup> pour le terrain de 6.310 m<sup>2</sup> en compromis de vente avec SOMERGIE, et à 35 €HT/m<sup>2</sup> pour les autres terrains compte tenu de leurs localisations.

La zone ne comporte ni emprunts ni avance de trésorerie (remboursée à la ville en 2002).

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 est équilibré à hauteur de 5 274 801 € TTC en dépenses et en recettes ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 équilibré à hauteur de 5 274 801 € TTC en dépenses et en recettes incluant une participation financière définitive de la Ville de Metz d'équilibre des travaux primaires arrêtée à 39 650 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 de la ZAC de la Petite Voëvre, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 5 274 801 € TTC.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme LETY

Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne participe pas au vote : 1 M. LIOGER Richard.

Absents au moment du vote : 7 M. LEKADIR Hacène, M. KOENIG Sébastien, M. KRAUSENER Gilbert, Mme SAADI Sélima, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-05b : Zone d'Aménagement Concerté de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2009 :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que conformément au traité de concession en date du 7 mai et du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à son avenant, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2009.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le bilan financier prévisionnel reste stable depuis le 31 décembre 2008 (3 338 €, soit 0,03 %) et présente un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC.

En 2009, les travaux de parachèvements du secteur « Bourgogne » et le réseau Basse Tension de la rue de Sarre (1ère moitié) ont été réalisés. A également été faite l'évacuation des déchets déposés sur l'espace Descartes.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit de façon soutenue avec les parcelles à vocation économique, les terrains à vocation d'habitat étant tous vendus. En 2009, une parcelle de 3 585 m<sup>2</sup> a été cédée à Palm Promotion pour la réalisation d'une Maison Médicale. Quatre terrains sont encore à vendre sur cette ZAC dont :

- un terrain de 3 680 m<sup>2</sup> au bord du diffuseur de la RN 3 optionné,
- deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socio-économique sur lesquels une consultation est en cours,
- un terrain disponible de 5 214 m<sup>2</sup> environ.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2009, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC, avec une participation financière de la Ville de 6 919 875 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2009, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC, avec une participation financière de la Ville de 6 919 875 €, qui sera versée, de manière échelonnée, à la SAREMM de 2009 à 2013 suivant l'avenant n°2 du 19 octobre 2009 à la Convention Publique d'Aménagement.

**Interventions de :** Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. MARECHAL Jacques, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 48 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Ne participe pas au vote :** 1 M. LIOGER Richard.

**Absents au moment du vote :** 6 M. LEKADIR Hacène, M. KRAUSENER Gilbert, Mme SAADI Sélima, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-06 : Ecoquartier des Coteaux de la Seille – Constitution d’un jury pour le marché de maîtrise d’œuvre technique :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose qu’avec le lancement des premières études d’urbanisme en 2004, la Ville de Metz a décidé d’urbaniser les coteaux de la Seille, situés au sud du quartier de Queuleu. Pour réaliser cette opération d’aménagement, une ZAC a été créée par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2007.

Les études pré-opérationnelles arrivant à terme avec la définition d’un Avant-projet, il convient aujourd’hui d’engager une procédure pour la conclusion d’un marché de maîtrise d’œuvre technique sur la 1ère phase de la ZAC des Coteaux de la Seille, correspondant au tiers nord de l’opération.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2010, il a été décidé de lancer cette procédure sous la forme d’un appel d’offre restreint. Il convient désormais, conformément au code des marchés publics et notamment son article 74, de désigner un jury pour cet appel d’offre.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D’élire à la représentation proportionnelle cinq membres du Conseil Municipal et leurs suppléants en nombre égal comme devant faire partie du jury chargé notamment, sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant d’émettre un avis quant au choix de l’équipe de maîtrise d’œuvre ,

- De désigner, pour ce faire, outre le Maire ou son représentant, membre de droit les membres du jury prévu au a) du III de l'article 74 du Code des Marchés Publics, pour siéger au jury,

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle cinq membres du Conseil Municipal et leurs suppléants en nombre égal comme devant faire partie du jury chargé notamment, sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant d'émettre un avis quant au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre ,
- **DE DESIGNER**, pour ce faire, outre le Maire ou son représentant, membre de droit les membres du jury prévu au a) du III de l'article 74 du Code des Marchés Publics, pour siéger au jury :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Titulaires :

- M. René DARBOIS
- M. Stéphane MARTALIE
- M. Jacques TRON
- Mme Michèle MEDOC
- Mme Myriam SAGRAFENA

Suppléants :

- Mme Martine CARRE-VERDIER
- Mme Christiane PALLEZ
- M. Jacques MARECHAL
- Mme Laure DUPONT
- Mme Michèle LETY

**Interventions de : M. GANDAR Pierre, M. THIL Patrick, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 6 M. SCUDERI Thomas, M. KRAUSENER Gilbert, Mme SAADI Sélima, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. JACQUAT Denis.**

## **DCM N°10-09-07 : Arsenal III – Convention avec l'EPFL - Travaux de requalification :**

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que depuis 2009, la Ville de Metz a engagé des études urbaines sur l'ensemble des quartiers de Metz Nord. Cette réflexion se traduit d'ores et déjà par plusieurs actions concrètes, dont le traitement des friches du site militaire Arsenal III.

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine a été sollicité par la Ville de Metz pour intervenir sur la partie sud d'Arsenal III dans le cadre du volet « traitement des friches militaires » du CPER 2007-2013. (Contrat de Projets Etat-Région).

L'étude technique réalisée en 2008 sur les conditions de reconversion de ce site conclut à la démolition de cet ensemble bâti de 11 240 m<sup>2</sup>, comprenant hangars, ateliers, bâtiments de stockage et habitation.

La mise en œuvre de ce projet implique que l'EPFL soit maître d'ouvrage et propriétaire du site. Ainsi, une convention de maîtrise foncière opérationnelle a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de Metz le 29 avril 2010.

L'Etat et la Région ont donné leur accord de principe sur le financement des travaux de démolition de cette opération. Les études ont été estimées à 50 000 € et les travaux à 650 000 €. Conformément au CPER, la convention prévoit que la Ville de Metz finance les études à hauteur de 20 % soit 10 000 € et les travaux à hauteur de 50 % soit 325 000 €.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention de travaux et à le signer,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

**Interventions de :** M. ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOHPETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme

ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 M. SCUDERI Thomas, M. KRAUSENER Gilbert, Mme SAADI Sélina, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-08 : Caserne Desvallières – Inscription du site dans la convention cadre « Périmètres à Enjeux » de Metz Métropole et signature d’une convention de maîtrise foncière opérationnelle entre Metz Métropole, EPFL et la Ville de Metz :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal de Metz a décidé de signer une convention d’études avec l’EPFL sur le devenir de la caserne Desvallières. Ce projet de restructuration du site militaire s’inscrit dans une réflexion sur le développement du quartier de Devant les Ponts et constitue un enjeu urbain stratégique pour la Ville. Considérant cet enjeu, l’étude porte sur l’aménagement du site, la possibilité de conservation des bâtiments, leur potentiel de réutilisation et les besoins en terme de programmation.

La mise en œuvre de ce projet implique que l’EPF Lorraine soit maître d’ouvrage et propriétaire du site. Ainsi, il est nécessaire :

- De faire inscrire le site Caserne Desvallières dans la convention-cadre « Périmètre à enjeux » entre l’EPFL et Metz-Métropole, permettant un portage foncier intéressant (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1%).
- De signer, avec l’EPFL et Metz-Métropole une « convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaison communale de la convention cadre, par laquelle l’EPFL s’engage à acquérir le bien et à le céder à la Ville de Metz au terme des études pré-opérationnelles.
- De demander la prise en compte de l’opération dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 (volet traitement des friches militaires), afin de bénéficier du soutien de la Région et de l’Etat dans la phase opérationnelle de ce projet.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**INSCRIPTION DU SITE DANS LA CONVENTION CADRE  
« PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE**

- **DE DEMANDER** l’inscription du site Caserne Desvallières (périmètre joint) dans la convention-cadre « périmètre à enjeux » entre l’EPFL et Metz-Métropole.

**SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE  
OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET VILLE DE METZ**

- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention et à le signer,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
- **D’IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

**Interventions de : M. ANTOINE Christian, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 7 M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme SAADI Sélima, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-09 : Cession de terrains communaux à l'IRA, rue de Stoxey :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Ville de Metz est propriétaire d'emprises communales d'une superficie totale de 14 a 65 ca situées rue de Stoxey.

Ces parcelles ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Ville de Metz, il est proposé de les céder à l'IRA (Institut Régional d'Administration de Metz) afin de permettre à cet Institut de procéder, dans un premier temps, à l'extension de son aire de stationnement et à l'aménagement d'un terrain de détente et, par la suite, d'édifier un bâtiment destiné à accueillir les élèves de la classe préparatoire intégrée et à faciliter le développement des activités de formation continue de l'établissement.

Cette cession sera réalisée conformément à l'évaluation du Service France Domaine, au prix de 180 € HT le m<sup>2</sup> de SHON, soit un montant de 72 000 € HT pour une SHON de 400 m<sup>2</sup>.

Sachant que les terrains disposent, selon le Plan Local d'Urbanisme, d'une SHON maximale théorique de 2 197 m<sup>2</sup>, cette vente sera subordonnée à la constitution d'une servitude de non constructibilité d'une durée de 15 ans, limitant les droits à construire à 400 m<sup>2</sup>.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECLASSER** la parcelle cadastrée section PA – n° 97/12 de 0 a 30 ca ;
- **DE CEDER** à l'Institut Régional d'Administration de Metz (IRA) - 15, avenue de Lyon – 57070 METZ les terrains cadastrés sous :



## **BAN DE PLANTIERES QUEULEU**

Section PA – n° 95/11 – 14 a 35 ca

Section PA – n° 97/12 – 0 a 30 ca

dans le cadre, dans un premier temps, d'une extension de son aire de stationnement et de l'aménagement d'un terrain de détente et, par la suite, de l'édification d'un bâtiment d'une SHON de 400 m<sup>2</sup> destiné à accueillir les élèves de la classe préparatoire intégrée et à faciliter le développement des activités de formation continue de l'établissement ;

- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 180 € HT le m<sup>2</sup> de SHON, soit un prix de 72 000 € HT pour une SHON de 400 m<sup>2</sup>, ce prix étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE CONSTITUER** une servitude de non constructibilité d'une durée de 15 ans, limitant les droits à construire à 400 m<sup>2</sup> ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. JACQUAT Denis.



**DCM N°10-09-10 : Cession de l'immeuble communal sis, 8, rue des Trinitaire**

**(POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR)**

---

**DCM N°10-09-11 : Acquisitions diverses :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

**1<sup>er</sup> CAS : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ LIEUDIT « DERRIERE LE COUPILLON » À METZ-DEVANT LES PONTS.**

Monsieur HARTENSTEIN Marcel et Madame TRAVAILLOT née HARTENSTEIN Christiane proposent à la Ville de Metz la cession d'un terrain d'une superficie de 520 m<sup>2</sup> dont ils sont propriétaires à Metz Devant-les-Ponts.

Cette parcelle, située en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme, a vocation à être urbanisée et constitue une réserve foncière intéressante pour le devenir de Devant-les-Ponts.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 4 000 € conformément à l'évaluation du service France Domaine.

**2<sup>ème</sup> CAS : ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES INCORPOREES DE FAIT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DALES ET RUE PIERRE MOUZIN A METZ-DEVANT LES PONTS.**

Les emprises foncières des rues Dalès et Pierre Mouzin appartiennent aux propriétaires riverains mais sont incorporées de fait dans le domaine public communal.

La Ville de Metz est copropriétaire d'une part importante de ces rues et en assure déjà l'entretien.

Les conjoints NOWICKI-MARTIN, la SCI MB IMMOBILIER représentée par Monsieur Mokrane BOUKEDIM, Monsieur et Madame Claude MUNIER, et les copropriétaires de l'immeuble 4 rue Dalès sont disposés à régulariser cette situation et à céder à la Ville de Metz les emprises leur appartenant respectivement d'environ 53 m<sup>2</sup>, 396 m<sup>2</sup>, 68 m<sup>2</sup> et 89 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ LIEUDIT  
« DERRIERE LE COUPILLON » À METZ DEVANT-LES-PONTS.**

- **D'ACQUERIR** à l'état libre le terrain cadastré sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section DX - n° 28 – lieudit « derrière le Coupillon » – 5 a 20 ca

appartenant à Monsieur HARTENSTEIN Marcel, domicilié Domaine de l'Arbois rue Hullos 3 - 4122 PLAINEVAUX (Belgique) et à Madame TRAVAILLOT née HARTENSTEIN Christiane, domiciliée 7 impasse des Tourterelles 31830 PLAISANCE DU TOUCH ;

- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 4 000 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

**ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES INCORPOREES DE FAIT  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DALES ET  
RUE PIERRE MOUZIN À METZ-DEVANT LES PONTS.**

- **D'ACQUERIR :**

- de Madame Florence MARTIN, de Monsieur Geoffrey NOWICKI et de Monsieur Axel NOWICKI les droits représentant 2/64ème (environ 15 m2) sur la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 33 – route de Woippy – 4 a 91 ca  
et 3/96ème (environ 38 m2) sur la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 57 – rue Pierre Mouzin – 12 a 17 ca

- de la SCI MB IMMOBILIER représentée par Monsieur Mokrane BOUKEDIM domicilié 136 route de Thionville 57050 METZ, les droits représentant 12/64ème (environ 92 m2) sur la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 33 – route de Woippy – 4 a 91 ca  
et 24/96ème (environ 304 m2) sur la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 57 – rue Pierre Mouzin – 12 a 17 ca

- de Monsieur et Madame Claude MUNIER, domiciliés 2 rue Dalès 57050 METZ, une emprise foncière d'environ 68 m2 à distraire de la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 47 – rue Dalès – 6 a 37 ca

- des copropriétaires de l'immeuble 4 rue Dalès 57050 METZ, une emprise foncière d'environ 89 m2 à distraire de la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE DEVANT LES PONTS**

Section EZ – n° 46 – rue Dalès – 9 a 88 ca

- **DE REALISER** ces acquisitions à l'euro symbolique, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 9 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme LETY Michèle, Mme BORI Danielle, M. JACQUAT Denis..

**DCM N°10-09-12 : Résiliation anticipée du bail emphytéotique portant sur l'immeuble « CMEGE », place Edouard Branly et mise à disposition au profit de Metz Métropole :**

M. JEAN, Rapporteur, expose que Metz Métropole Développement, l'ICN Business School et l'Université Paul Verlaine-Metz souhaitent accueillir, au sein d'un même bâtiment :

- des formations dédiées à l'entrepreneuriat,
- de la recherche liée à l'entrepreneuriat,
- des créateurs d'entreprises ainsi que des structures d'aide à la création d'entreprises.

Cette Maison de l'Entreprise s'inscrit dans la continuité des premières actions lancées en 2008 en faveur de la création d'entreprise, considérée comme la pierre angulaire de la politique économique de Metz Métropole.

Le souhait est donc de créer à Metz un lieu avec une identité forte et lisible de pôle de formation, de recherche, d'innovation et de création d'entreprises (hébergement et accompagnement des créateurs). La présence de ces 3 pôles réunis dans un même lieu permettrait des synergies ainsi que des collaborations s'enrichissant mutuellement.

Metz Métropole Développement, en tant qu'agence de développement économique et partenaire représentant les intérêts du développement économique sur Metz et son agglomération, pilote et bâtit ce projet, en collaboration avec les services de Metz Métropole.

Pour mener à bien ce projet, le lieu retenu est le bâtiment du CMEGE (Centre MESSIN de la GESTION) situé sur le Technopôle de Metz, aujourd'hui occupé à 50% environ par les formations d'ICN-ESIDEC et du CERELOG.

Ce bâtiment fait l'objet d'un bail emphytéotique de 30 ans entre la Ville de Metz et l'ACMEGE (association constituée à parts égales de la Ville de Metz – substituée depuis 2003 par Metz Métropole, de la CCI57 et de l'UPV-Metz).

Ce bail, conclu le 4 août 1988, a été dénoncé par l'ACMEGE (suite au retrait annoncé de la CCI57 et de l'UPV-Metz de l'ACMEGE) par un courrier en date du 2 septembre 2010 et prendra ainsi fin le 1er octobre 2010. A cette échéance, le bâtiment reviendra donc en pleine propriété à la Ville de Metz.

Ce bâtiment étant situé sur le TECHNOPOLE, il est proposé de le mettre à disposition de Metz Métropole dans le cadre de sa compétence « Développement économique et enseignement supérieur ».

Toutefois, le bâtiment, construit en 1988, nécessite certains travaux de rénovation (étanchéité et réfection des façades). Avant le transfert définitif du bâtiment à Metz Métropole, il est ainsi de bonne gestion de réaliser les travaux les plus urgents pour un montant maximum de 300 000 €TTC.

Cette opération nécessite de consentir à la résiliation anticipée du bail emphytéotique avec l'ACMEGE et de mettre cet immeuble à disposition de Metz Métropole le temps nécessaire pour réaliser, courant 2011, les travaux visés ci-dessus avant le véritable transfert à Metz Métropole qui interviendra dans le cadre d'un procès-verbal de mise à disposition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de consentir :

- à la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 4 août 1988 à compter du 1er octobre 2010 ;
- de mettre cet ensemble immobilier à disposition de METZ METROPOLE pour une durée correspondant à celle des travaux à entreprendre,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation desdits travaux, dans la limite d'un montant maximal de 300 000 €TTC.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CONSENTIR** à la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 4 août 1988, à compter du 1er octobre 2010 ;
- **DE METTRE** cet ensemble immobilier à disposition de METZ METROPOLE pour une durée correspondant à celle des travaux urgents à entreprendre ;

- **D'OPERER** le transfert de cette emprise foncière à METZ METROPOLE dès l'achèvement des travaux entrepris par la Ville de Metz, par le biais de la signature d'un procès-verbal de mise à disposition dans le cadre de la compétence « Développement économique et Enseignement supérieur » exercée par Metz Métropole ;
- **DE REALISER** des travaux de rénovation de la toiture et de des façades à hauteur d'un montant maximum de 300 000 €TTC et de lancer les consultations conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics pour mener à bien les travaux ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions correspondantes au budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER**
  - Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce projet ;
  - Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation par voie de marchés publics pour la réalisation des travaux dans la limite de 300 000 €TTC ;
  - Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués et conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

**Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 9 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, M. GANDAR Pierre, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. JACQUAT Denis.**

### **DCM N°10-09-13 : Etablissement d'une servitude de passage :**

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que dans le cadre du projet de raccordement au réseau de chauffage urbain du CHR de Mercy, l'UEM doit procéder à des travaux de pose de réseaux de chauffage urbain notamment dans l'emprise d'une parcelle communale, située rue Claude Chappe.

L'intervention de l'UEM est subordonnée à la constitution d'une servitude de passage qui grèvera la parcelle section BX n°210.

Il est donc proposé la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale susvisée moyennant le versement d'une indemnité unique fixée à 2 760,-€ par France Domaine.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CREER** une servitude de passage de réseaux de chauffage urbain sur la parcelle privée cadastrée sous :

**BAN DE BORN**  
section BX – numéro 210 –

moyennant le versement d'une indemnité unique fixée à 2 760,-€ ;

- **DE LAISSER** à la charge de l'UEM tous les frais qui découleront de l'établissement de cette servitude, ainsi que la réalisation des travaux et la remise en état du site;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Ne participent pas au vote :** 4 M. JEAN Thierry, M. TRON Jacques, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel.

**Absents au moment du vote : 7 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART Anne, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. LECOQC Jean-Louis, M. JACQUAT Denis.**

**DCM N°10-09-14 : Transfert de routes départementales dans le patrimoine de la Ville de Metz :**

M. TRON, Rapporteur, expose que parce qu'elles ont été concernées par des projets d'aménagement urbain ou parce qu'elles seront touchées par la mise en oeuvre du METTIS, certaines routes départementales ont vocation à intégrer le patrimoine de la Ville de Metz.

Les services du Conseil Général de la Moselle et de la Ville de Metz ont donc examiné les modalités de transfert et proposent de procéder au déclassement selon deux critères :

- Voies d'intérêt purement local ou incluses dans des projets urbains
- Voies impactées par le projet METTIS

Le linéaire global d'environ 11 000 mètres à intégrer a fait l'objet d'un état des lieux contradictoire. Les voies concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

<b>RD</b>	<b>Linéaires</b>	<b>Voies</b>	<b>Observations</b>	<b>TCSP</b>
913	1722 m	Avenue de l'Amphithéâtre		Oui
		Avenue André Malraux	Jusqu'à la rue J.V. Colchen	Oui
955	2430 m	Boulevard Maginot (de la porte des Allemands à la place Mazelle Place Mazelle - Passage de Plantières	Voie côté Seille	-
		Avenue de Plantières/Strasbourg	Jusqu'au carrefour Belletanche	Oui
999	1020 m	Route d'Ars-Laquenexy	De la rue Augustin Fresnel à la rue de la Grange aux Bois	Oui en partie
		Route d'Ars-Laquenexy	De l'avenue de Strasbourg à la rue Augustin Fresnel	-
5	1018 m	Rue du XXème Corps Américain	Jusqu'à la rue Charles Pêtre	Oui
		Rue Charles Pêtre		-
953	1142 m	Route de Thionville	De la rue Pierre Boileau à la rue des Intendants Joba et de la rue des Prémontrés à la rue de la Patrotte	Oui
		Route de Thionville	De la limite communale à la rue Boileau	-
		Route de Thionville	De la rue des Intendants Joba	-

			à la rue des Prémontrés	
1 et 1D	1289 m	Boulevard de Trèves et rue Jean Burger	Du boulevard Demange à la rue de l'Abattoir	-
4	1947 m	Boulevard Solidarité	De l'avenue de Strasbourg à la RN 431 (pour la voie Nord)	Oui pour une partie
103J	859 m	Chemin Sous les Vignes		-

S'agissant des voies d'intérêt purement local non impactées par le projet METTIS, le Conseil Général procédera à une remise en état préalable au déclassement selon le planning indicatif suivant :

- RD 4 (boulevard Solidarité) : 2011
- RD 103 J et 999 (chemin Sous les Vignes et route d'Ars-Laquenexy) : 2011
- RD 1 et 1 D (boulevard de Trèves) : 2012
- RD 953 (route de Thionville) hors tracé Mettis : programmation à fixer
- RD 955 (boulevard Maginot) : programmation à fixer

Le reclassement dans le domaine communal ne sera effectif qu'après signature des procès-verbaux de remise constatant l'exécution des travaux.

Sur le futur tracé du METTIS et des axes aménagés, il n'est pas envisagé d'entreprendre des travaux de remise en état sur des voiries qui seront très largement modifiées par ce projet de transport en commun.

Le reclassement dans le domaine communal ne sera effectif qu'au moment où les travaux réellement programmés par la Ville de Metz ou Metz Métropole nécessiteront un transfert au fur et à mesure des voiries concernées.

Cependant, la partie Nord de l'Avenue André Malraux entre dans le périmètre de la ZAC de l'Amphithéâtre pour laquelle la SAREMM est déjà intervenue dans le cadre du parvis de Pompidou et de la rue François Mitterrand.

Aussi, afin de poursuivre les réalisations immobilières de l'opération d'aménagement et de régulariser les domanialités foncières, il est d'ores et déjà indispensable de transférer ce tronçon de l'Avenue et d'acquérir à l'euro symbolique, au titre de la régularisation, les parcelles correspondant aux délaissés.

Par ailleurs, il est prévu de céder au Département, la branche sud du Boulevard Solidarité sur un linéaire de près de 500 mètres entre la RN 431 et la Rue de la Baronète, dans la logique des liaisons extérieures au contournement de la ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert des routes départementales précédemment citées dans le patrimoine de la Ville de Metz dans les conditions définies ci-dessus,
- d'accepter le transfert immédiat de la partie Nord de l'Avenue André Malraux qui entre dans le périmètre de la ZAC de l'Amphithéâtre et d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles correspondant aux délaissés,



- d'accepter de céder au Conseil Général de la Moselle la branche sud du Boulevard Solidarité entre la RN 431 et la rue de la Baronète,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise, acte de vente et tout document contractuel se rapportant à cette opération,

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**TRANSFERT DE ROUTES DEPARTEMENTALES  
DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE METZ**

- **D'ACCEPTER** le transfert de routes départementales dans le patrimoine de la Ville de Metz pour un linéaire global d'environ 11 000 mètres,
  - selon deux critères :
    - Voies d'intérêt purement local ou incluses dans des projets urbains avec remise en état préalable selon programmation
    - Voies impactées par le projet METTIS

Les voies concernées sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

<b>RD</b>	<b>Voies</b>	<b>Observations</b>	<b>TCSP</b>
913	Avenue de l'Amphithéâtre		Oui
	Avenue André Malraux	Jusqu'à la rue J.V. Colchen	Oui
955	Boulevard Maginot (de la porte des Allemands à la place Mazelle Place Mazelle - Passage de Plantières	Voie côté Seille	-
	Avenue de Plantières/Strasbourg	Jusqu'au carrefour Belletanche	Oui
999	Route d'Ars-Laquenexy	De la rue Augustin Fresnel à la rue de la Grange aux Bois	Oui en partie
	Route d'Ars-Laquenexy	De l'avenue de Strasbourg à la rue Augustin Fresnel	-
5	Rue du XXème Corps Américain	Jusqu'à la rue Charles Pêtre	Oui
	Rue Charles Pêtre		-
953	Route de Thionville	De la rue Pierre Boileau à la rue des Intendants Joba et de la rue des Prémontrés à la rue de la Patrotte	Oui
	Route de Thionville	De la limite communale à la rue Boileau	-
	Route de Thionville	De la rue des Intendants Joba à la rue des Prémontrés	-
1 et 1D	Boulevard de Trèves et rue Jean Burger	Du boulevard Demange à la rue de l'Abattoir	-
4	Boulevard Solidarité	De l'avenue de Strasbourg à la RN 431 (pour la voie Nord)	Oui pour une partie
103J	Chemin Sous les Vignes		-

▪ et selon les modalités suivantes :

- Le Conseil Général procédera à une remise en état préalable au déclassement des voies non impactées par le projet METTIS selon un planning préétabli et après état des lieux contradictoire.

Le classement dans le domaine communal ne sera effectif qu'après signature des procès-verbaux de remise constatant l'exécution des travaux.

- Les voies impactées par le projet METTIS sont reclassées en l'état.

Le classement dans le domaine communal ne sera effectif qu'au moment où la programmation des travaux par la Ville de Metz ou Metz Métropole nécessitera un transfert au fur et à mesure des voiries concernées.

- **D'ACCEPTER** de céder au Conseil Général, la branche sud du Boulevard Solidarité entre la RN 431 et la Rue de la Baronète, selon les mêmes modalités de principe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les procès-verbaux de remise et tout document contractuel se rapportant à cette opération,

#### **TRANSFERT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 913 - AVENUE ANDRÉ MALRAUX DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE METZ**

- **DE DEMANDER** le transfert de la route départementale 913 dans le patrimoine de la Ville de Metz pour le tronçon de l'Avenue André Malraux correspondant à la parcelle SA 162,
- **DE DÉCIDER** d'acquérir les parcelles SA 146, 148, 151, 152 correspondant aux délaissés de la RD 913 pour l'euro symbolique, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les procès-verbaux de remise, l'acte de vente pour les délaissés routiers de la RD 913 et tout document contractuel se rapportant à cette opération.

**Interventions de :** Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. KHALIFE Khalifé, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 36 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène.

**Voix contre : ./.**

**Abstentions : 12** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote : 7** M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme STEMART, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. KOENIG Sébastien, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-15 : Contrat de Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie à Metz – Avenant n° 1 :**

M. HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que par délibération en date du 28 janvier 2010 la Collectivité a confié à la société PARCS GFR le soin d'exploiter par voie de Délégation de Service Public (DSP) le stationnement payant sur voirie sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances situées sur le ban communal de la Ville de Metz.

Le contrat prévoit, en son article 8.1, que le Déléataire doit constituer une société spécifique chargée de la seule gestion du contrat de DSP et dont le siège social doit être situé à Metz. Cette société ne doit réaliser d'autres activités que celles prévues au contrat et le signataire du contrat de DSP doit être solidaire de la société spécifique pour son exécution.

Le 10 février 2010, a été enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal d'instance de Metz la Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée « S.E.V.M. » (Société d'Exploitation de la Voirie de Metz) au capital social de 1 000 euros et dont le siège social est 13, rue du Coëtlosquet à Metz.

Cette société a été constituée par la société PARCS GFR qui est associé unique. Elle a pour objet : la prise en affermage, exploitation et maintenance du stationnement payant sur voirie de la Ville de Metz et réalisation exploitation de tous emplacements supplémentaires de stationnement.

En outre, le 7 avril 2010, le Conseil d'Administration de PARCS GFR a décidé d'approuver une nouvelle dénomination sociale : URBIS PARK.

Il convient, dès lors, d'acter la substitution de la SA PARCS GFR, aujourd'hui dénommée URBIS PARK, par la SAS S.E.V.M. pour l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie à Metz.

De plus, l'article 25 prévoit que le Déléataire doit être couvert par une assurance de dommages aux biens qui garantit les biens concédés selon leur valeur. Or, le Déléataire souhaite devenir son propre assureur et payer directement le montant des éventuelles réparations.

Enfin, l'article 29.1 concernant la rémunération du Déléataire doit être précisé pour déterminer les dates de versement à ce dernier.

Il convient, dès lors, d'acter la substitution de la SA PARCS GFR, aujourd'hui dénommée URBIS PARK, par la SAS S.E.V.M. pour l'exécution du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du stationnement payant sur voirie à Metz et d'autoriser

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 comportant les modifications indiquées ci-dessus.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** la substitution de la SA PARCS GFR, aujourd'hui dénommée URBIS PARK, par la SAS S.E.V.M. pour l'exécution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie à Metz ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°1 ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Interventions de :** M. THIL Patrick Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOHPETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 4 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-16 : Centre Pompidou Metz –Avenant n° 4 à la convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que par délibération en date du 12 octobre 2009, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a porté le budget global de la construction du Centre Pompidou-Metz à 69 330 000 € HT hors assurances.

Le montant des assurances, soit 2 757 612,91 €HT, a été intégré à l'enveloppe financière définitive par délibération du Bureau de Metz Métropole du 29 mars 2010, portant de ce fait le montant définitif de l'opération à 72 087 612,91 € HT.

Il est donc nécessaire de passer un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Metz Métropole et la Ville de Metz (dont le projet est annexé au présent rapport) pour modifier le montant de l'opération.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant N°4 à la convention de mandat,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant N°4 à la convention, annexé aux présentes.

**Intervention de : M. THIL Patick.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danièle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 2 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-17 : Nuit Blanche 2010 – 3 ème édition :**

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne La troisième édition de Nuit Blanche propose, cette année, un savant mélange de projections vidéos, d'installations plastiques, de rencontres musicales inattendues et autres performances contemporaines à découvrir dans les nombreux lieux de culture et/ou patrimoniaux de la ville qui sont ouverts exceptionnellement toute la nuit.

Forte de ses deux dernières éditions, Nuit Blanche-Metz se positionne aujourd'hui comme l'événement majeur et fédérateur régional autour de la création contemporaine.

Cette année la Nuit Blanche s'étendra de l'Hôtel de Ville et de la place d'Armes et descendra en cascade jusqu'au quartier des Iles en passant par les places de Chambre et de la Comédie tout en traversant l'esplanade et le quai des régates...Ponts, places, édifices publics, culturels et religieux seront l'occasion pour les acteurs de cette nuit de développer une poétique tournée vers l'élément liquide et ce qu'il peut accueillir d'archipels, de pontons,

d'installations aquatiques, de ports imaginaires, de phares et de caps dans un espace dense et très architecturé. Les limites de la Terre ferme, places et rues, devront rencontrer celles de l'Eau, sans oublier l'Air (marin) et le Feu qui signale les approches, l'arrivée au bon port. Pour une nuit, Metz devra redécouvrir, par le biais de la création contemporaine, qu'elle repose en grande partie sur cette matière fluide, vaporeuse qui prête à rêver.

L'événement se déroulera le 1er octobre 2010 de 18h à 6h le lendemain matin. Plus d'une cinquantaine de projets seront proposés aux spectateurs et offriront ainsi un nouveau regard sur la ville pour une redécouverte du patrimoine.

Deux observations peuvent être apportées sur le budget de Nuit Blanche : d'une part l'édition 3 de Nuit Blanche est légèrement inférieure au budget 2009 avec une participation de la Ville en diminution de 50 000 € et d'autre part, le mécénat a progressé par rapport à 2009 (+39%).

Les engagements financiers actés à ce jour sont répartis comme suit :

<b>RECETTES</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Ville de Metz	400 000,00 €	350 000,00 €
Mécénat privé	75 000,00 €	104 500,00 €
Conseil Régional de lorraine	40 000,00 €	40 000,00 €

Enfin, il faut préciser que pour la première fois, le FNADT et l'Europe devraient abonder le budget de Nuit blanche faisant suite aux demandes de subvention faites par la Ville auprès de l'Etat.

Par ailleurs, Metz Métropole prendra en charge les projets portés par les Musées de la Cour d'Or, l'Opéra-Théâtre et l'Ecole Supérieure d'Art de Metz Métropole pour un montant de 35 000 € et l'EPCC Metz en Scènes prendra en charge les concerts prévus à la basilique St Vincent pour un montant de dépenses de 27 500 €.

S'agissant des dépenses et sur avis de la Commission des Affaires Culturelles, des subventions sont proposées pour les associations participantes pour un montant global de 143 600 € dont le détail de la répartition est précisé dans la motion 1.

L'état des dépenses s'établit donc comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Subvention des projets artistiques	216 050,00 €	143 600,00 €
contrats artistiques	0,00 €	99 260,00 €
Régie technique, sécurité, logistique	348 950,00 €	251 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>565 000,00 €</b>	<b>494 500,00 €</b>

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES**

- **DE DECIDER** l'attribution de subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2010 pour un montant global de 143 600 € selon le détail ci-après :

Association My Monkey	5 600 €
Association Fragment	14 000 €
Association Maison de la Culture St Marcel	4 600 €
Association Tac tac	8 800 €
Association Paradigme	16 800 €
Association Faux Mouvement	10 000 €
Association All naked records	1 500 €
379 Association	700 €
Association assolatelier	3 000 €
Association octave cowbell	15 000 €
Association Castel Coucou	9 000 €
Association le Kiosque	15 000 €
Association Musiques Volantes	1 500 €
Théâtre de la lucarne	4 500 €
Association Artitude	1 500 €
Association le Kit corporation	600 €
Association Personne records	6 900 €
Association Helen's tits	5 000 €
Association Panem et Circenses	4 600 €
Association Module ranch	2 200 €
FRAC Lorraine	4 500 €
Association Les tatas	3 500 €
Association trois C-L Centre de création Chorégraphique	1 000 €
Association zoom	3 800 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens, les avenants avec les associations bénéficiaires et pièces connexes à cette affaire, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

### **PARTENAIRES**

- **D'ACCEPTER** pour un montant global de 104 500 € les participations proposées ci-après :

GDF Suez	20 000
UEM	15 000
ETDE	15 000
Mercedes-SMART	10 000
Demathieu&Bard	10 000
BPLC	10 000
Foncière des Régions	5 000
Saint-Gobain PAM	5 000
Manulor	5 000
Orange	4 000
Caisse des Dépôts	3 000
Angelina Caffé	2 500

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à la manifestation Nuit Blanche 2010,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.**

**Suspension de séance de 22 H 20 à 22 H 27 demandée par  
Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 36 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danièle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Ne prennent pas part au vote : 10 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Absents au moment du vote : 9 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme KAUCIC Isabelle, M. MARTALIE Stéphane, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle, M. KOENIG Sébastien, M. KHALIFE Khalifé, M. NZIHOU Patrice, M. JACQUAT Denis.**

**DCM N°10-09-18 : Prêt du Centre National des Arts Plastiques à la Ville de Metz d'une œuvre de Xavier Veilhan :**

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose qu'accompagnant l'ouverture du Centre Pompidou-Metz et les manifestations présentant des œuvres plastiques contemporaines dans l'espace urbain, le Centre National des Arts Plastiques, faisant suite à une rencontre de Xavier VEILHAN avec la Municipalité, a proposé à la Ville de Metz d'accueillir une des œuvres monumentales de l'artiste intitulée « le carrosse ».

L'œuvre proposée mesure 15 mètres de long pour un poids de 2,5 tonnes et serait installée sur la place de la République sur un socle d'une hauteur de 2 mètres, sous surveillance vidéo pour la préserver des dégradations.



Le coût estimatif de cette installation s'élève à 90 000 euros comprenant la prise en charge de l'étude, la réalisation et la mise en place du socle et de l'œuvre ainsi que son transport jusqu'à Metz. La société VEOLIA souhaite soutenir la Ville pour ce prêt et lui apportera en tant que partenaire 35 000 euros pour cette installation.

L'intérêt d'accueillir à Metz une œuvre de Xavier VEILHAN, artiste internationalement reconnu pour ses qualités créatives et plastiques, ne peut que conforter le rayonnement de Metz en matière d'installation d'œuvres imaginées pour l'espace urbain.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le Centre national des Arts Plastiques et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'accueil de l'œuvre intitulée « le carrosse »

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'INSTALLER** l'œuvre de Xavier VEILHAN sur la place de la République en accord avec l'artiste,
- **D'ACCEPTER** la participation financière de la société VEOLIA pour un montant de 35 000 € pour l'accueil du carrosse à Metz,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette installation à hauteur de 90 000 € au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. KOENIG Sébastien, M. JACQUAT Denis.**

## **DCM N°10-09-19 : Conventions triennales – Développement de résidences artistiques en quartier :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Metz soutient l'action publique des Institutions ou associations culturelles dans sa triple dimension de création, diffusion et sensibilisation.

C'est ainsi qu'il est proposé d'accompagner sur trois ans cinq structures associatives dans leur démarche de résidence artistique en quartier (2010-2011-2012) dont l'objet est de développer les pratiques artistiques au bénéfice du public scolaire, senior voire tout public, en mêlant plusieurs disciplines (théâtre, danse, arts plastiques, photo, vidéo, musique).

L'objectif pour la Ville est d'inscrire des artistes sur le territoire de la commune et compléter un maillage des pratiques culturelles réalisées par les Institutions messines. Le choix d'engager des conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens avec ces acteurs doit à la fois leur permettre une présence visible et régulière sur Metz, et asseoir une continuité de la démarche ainsi qu'un développement durable de ces pratiques en quartier.

Pour les artistes, l'objectif est d'aller à la rencontre du public en créant des espaces de rencontres et de discussions autour des œuvres et actions menées (expositions, débats, rencontres, sorties d'ateliers...) avec les écoles, les maisons de retraite voire des ateliers ouverts à tous et/ou travailler leurs créations dans de bonnes conditions.

Le repérage des groupes scolaires partenaires a été établi en lien avec l'Education Nationale grâce au concours des Conseillères Pédagogiques de l'Inspection Académique de la Moselle, et le service des Affaires scolaires de la Ville. L'orientation sur les maisons de retraite et foyers logements est réalisée avec l'aide du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

La Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 8 septembre 2010 propose de mettre en œuvre des conventions triennales d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes pour un engagement financier d'un montant global de 79 000 € au titre de la saison 2010/2011 (hors subventions de fonctionnement) et réparti comme suit :

- 4 000 € à l'Ensemble Stravinsky pour un travail de sensibilisation au texte et à la musique en lien avec les Fables de La Fontaine, dans le quartier du Sablon,
- 25 000 € à la compagnie Pardès Rimonim pour un travail sur la thématique du souvenir dans le quartier de Bellecroix. La compagnie monte également une création sur le pouvoir à l'Espace BM Koltès au cours de la saison 2010/2011,
- 15 000 € à la compagnie Astrov pour un travail de sensibilisation en centre ville. La compagnie produit la création Dom Juan de Molière à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole du 4 au 19 novembre 2010,
- 15 000 € à la compagnie de danse pH7 pour un travail de sensibilisation autour de la création Boulevard Seksou (prévue à l'Arsenal/EPCC Metz en Scènes les 15 et 16 décembre 2010) à Metz Nord/Patrotte,
- 20 000 € au centre d'art contemporain Faux Mouvement pour deux résidences d'artistes, celle de l'artiste vidéaste Catherine Egloff à Borny fin 2010 suivie de l'intervention de Vincent Gagliardi début 2011.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** l'attribution de subventions correspondant à l'aide aux résidences artistiques en quartier, par voie de conventionnement pluriannuel d'une durée de trois ans (2010-2011-2012), pour un montant total au titre de la première année de 79 000 € aux associations suivantes :

- Ensemble Stravinsky	4 000 €
- Compagnie Pardès Rimonim	25 000 €
- Compagnie AstroV	15 000 €
- Compagnie pH7	15 000 €
- Faux Mouvement	20 000 €
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles, les avenants avec les associations bénéficiaires et pièces connexes à cette affaire, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

**Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 5 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-20 : Travaux de restauration à l'Eglise Notre-Dame, l'Eglise Saint-Vincent et l'Eglise Saint-Martin :**

M. DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que la Ville de Metz, en sa qualité de maître d'ouvrage et en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine et le Conseil Général de la Moselle, propose de poursuivre des travaux de restauration dans des édifices classés monuments historiques. Il s'agit précisément :

- de la Tranche Conditionnelle 1 visant l'achèvement des extérieurs (nef et chœur) de l'Eglise Notre-Dame, 21 rue de la Chèvre à Metz dont le coût de l'opération est estimé à 418 907,95 € Toutes Taxes Comprises ;
- de la Tranche Conditionnelle 1 visant la restauration du chevet de l'Eglise Saint-Vincent, Place Saint-Vincent à Metz dont le coût de l'opération est estimé à 452 161,87 € Toutes Taxes Comprises ;
- de la Tranche Conditionnelle 1 visant la restauration du clocher de l'Eglise Saint-Martin, Place Saint-Martin à Metz dont le coût de l'opération est estimé à 666 208,15 €.

La Ville de Metz, propriétaire de ces édifices, confie la maîtrise d'œuvre de ces travaux à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour ces opérations, par le biais de demandes de subventions représentant, pour chacun, 40 % du montant total hors taxes.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** la tranche conditionnelle 1, dans le cadre des travaux de restauration des extérieurs (nef et chœur) de l'Eglise Notre-Dame, 21 rue de la Chèvre à Metz, dont le coût de l'opération est estimé à 418 907,95 € Toutes Taxes Comprises ;
- **DE REALISER** la tranche conditionnelle 1, dans le cadre des travaux de restauration du chevet de l'Eglise Saint-Vincent, Place Saint-Vincent à Metz dont le coût de l'opération est estimé à 452 161,87 € Toutes Taxes Comprises ;
- **DE REALISER** la tranche conditionnelle 1, dans le cadre des travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint-Martin, Place Saint-Martin à Metz, dont le coût de l'opération est estimé à 666 208,15 € Toutes Taxes Comprises ;
- **DE CONFIER**, par convention, la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de cette opération à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, conformément aux dispositions du décret n°87-312 du 5 juin 1987, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Metz, propriétaire de l'édifice ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions de maîtrise d'œuvre et toutes pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes aux budgets des exercices concernés.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 6 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. GANDAR Pierre, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.

**DCM N°10-09-21 : Versement d'une subvention d'équipement à la Commune de Montigny-lès-Metz :**

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que par délibération en date du 14 novembre 2008, le Conseil Presbytéral de la Paroisse de Montigny Metz-Sablou a décidé, pour réaliser certains travaux de restauration sur le patrimoine de la paroisse protestante de Montigny Metz-Sablou, de confier à la Ville de Montigny-lès-Metz une mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage dans les conditions fixées par un contrat de mandat, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée.

Le coût estimatif du programme de travaux 2010 s'élève à 18 021,21 € (travaux d'étanchéité sur la toiture, 3ème et dernière phase des peintures intérieures du Temple, réfection du portail d'entrée du presbytère). Au regard de l'insuffisance des ressources du Conseil Presbytéral pour assurer ces travaux, le montant est réparti entre quatre communes de la paroisse, à savoir Montigny-lès-Metz, Marly, Moulins-lès-Metz et Metz selon les modalités fixées par une convention de financement, jointe en annexe.

La Ville de Montigny-lès-Metz, en tant que maître d'ouvrage, assure l'avance nécessaire au règlement des dépenses. Les communes associées verseront leur participation respective à la

Ville de Montigny-lès-Metz à l'issue des travaux, sur présentation du décompte définitif de l'opération.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 6 307,42 € à la commune de Montigny-lès-Metz correspondant à 35% du montant total de la dépense à la charge des communes.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Montigny-lès-Metz d'un montant de 6 307,42 € correspondant à 35 % du montant total des travaux TTC.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation du décompte définitif de l'opération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement et à la réalisation des travaux.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 49** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 6** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. GANDAR Pierre, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.

**DCM N°10-09-22 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse de la Sainte-Famille :**

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que le Conseil de Fabrique de la Paroisse de la Sainte-Famille (Patrotte) sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser des travaux de rénovation du tubage d'évacuation des fumées de la chaudière, de remplacement des blocs d'évacuation et de réparation de deux gargouilles ainsi que la réfection des joints des contreforts extérieurs de l'église. La Paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le coût estimatif de ces travaux est de 5 450 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 724 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DÉCIDER** le versement d'une subvention d'équipement de 2 724 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse de la Sainte-Famille représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de rénovation du tubage d'évacuation des fumées de la chaudière, de remplacement des blocs d'évacuation et de réparation de deux gargouilles ainsi que la réfection des joints des contreforts extérieurs de l'église.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **DE DONNER** un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par le Conseil de Fabrique de la Paroisse de la Sainte-Famille.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 6 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. GANDAR Pierre, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.



### **DCM N°10-09-23 : Diversification des services et nouvelles tarifications :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que le service des Bibliothèques-Médiathèques de Metz propose d'élargir les services rendus aux usagers afin de mieux répondre à leurs attentes en termes de prêt, d'édition et de reproduction de documents, et de diversifier par là-même ses recettes. Dans cette perspective, il est proposé :

- d'élargir aux documents sonores le dispositif autorisant le don aux organismes sociaux ou éducatifs et la vente au public d'imprimés retirés des collections (délibération du 18 décembre 2008), aux conditions tarifaires suivantes :
  - CD simple, à 1 € l'unité
  - Coffret, à 3 € l'unité
- en complément du cabas commercialisé par le service, de mettre en vente de nouveaux produits, notamment exploitables à l'occasion de l'extension « Services numériques » de la Médiathèque du Pontiffroy :
  - casques audio, à 2 € l'unité
  - clés USB avec le logo des BMM, à 6 € l'unité

Il est proposé de réserver, compte tenu de leur caractère promotionnel (logo des BMM), 1/5ème des clés USB réalisées à des fins de communication.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** la vente de documents sonores retirés des collections de prêt, aux conditions suivantes :
  - CD simple, à 1 € l'unité
  - Coffret, à 3 € l'unité.
- **DE METTRE** en vente de nouveaux produits :
  - casques audio, à 2 € l'unité
  - clés USB avec le logo des BMM, à 6 € l'unité.
- **DE RESERVER** 1/5ème des clés USB réalisées à des fins de communication,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M.**



HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. GANDAR Pierre, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.

---

### **DCM N°10-09-24 : Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire :**

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Municipalité souhaite réaffirmer son engagement auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs et culturels (écoles, associations) qui proposent aux enfants des écoles messines des actions artistiques, culturelles, scientifiques innovantes et de qualité.

Dans cette perspective la Ville propose d'apporter son soutien financier à des projets axés sur les domaines culturels et du développement durable conçus avec la collaboration de l'Inspection Académique de la Moselle.

#### **- « Ecolier au spectacle » (motion 1)**

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité la Ville de Metz pour obtenir une subvention afin de permettre à 3 100 enfants messins d'affiner leur esprit critique, d'aiguiser leur perception et d'apprendre ainsi à devenir des spectateurs avertis. La Ville entend répondre favorablement au projet de ces associations, également validé par l'Inspection Académique en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

#### **- Projets Action Educative Innovante (motion 2)**

La Ville poursuit son soutien aux financements des projets d'Action Educative Innovante qui permettent aux enfants d'approfondir une discipline artistique ou culturelle. Pour ce début d'année scolaire 2010-2011, 3 écoles élémentaires présentent un projet A.E.I.,

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de participation financière pour un montant total de 2 100 €.

#### **- Animations développement durable « devenons éco-citoyens » (motion 3)**

L'éducation au développement durable permet de former de futurs citoyens responsables. Deux groupes scolaires soit environ 400 élèves messins de la maternelle au CM2 pourront participer à ce projet. Tout au long de l'année scolaire, au travers d'ateliers éducatifs proposés aux enfants, d'un accompagnement de l'équipe enseignante, de rencontres inter-école, de la mise à disposition d'outils pédagogiques, l'ensemble des groupes scolaires pourront appréhender le développement durable sous ces différentes formes.

Le montant de la participation de la Ville s'élève à 20 320 €, à verser à l'Association des Petits Débrouillards de Moselle.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**« ECOLIER AU SPECTACLE »  
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE DIFFUSION DE  
SPECTACLES VIVANTS DANS LES ECOLES.**

- **D'ACCORDER** une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2010-2011 pour le projet « écolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit :
  - Ligue de l'Enseignement de la Moselle : 55 000 €
  - Fédération des MJC de la Moselle : 28 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES  
ACTIONS EDUCATIVES INNOVANTES (A.E.I.).**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux écoles messines pour un montant total de 2 100 €, pour leur permettre de mener à bien leurs projets au titre de l'année scolaire 2010-2011 :

Projets A.E.I. :

- Ecole Elémentaire Erckmann Chatrian (2 classes) 600 €
- Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine (2 classes) 600 €
- Ecole de plein air Landonvillers (3 classes messines) 900 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

**ANIMATION DEVELOPPEMENT DURABLE «DEVENIR ECO-CITOYEN »  
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES**

- **D'ACCORDER** une subvention de 20 320 € au titre de l'année scolaire 2010-2011 pour le projet « devenir eco-citoyen », à l'association des Petits Débrouillards de la Moselle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 65 et l'article du budget 6574 de l'exercice 2010.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

**Interventions de : Mme LETY Michèle, Mme SAGRAFENA Myriam.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 7 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. SCHUMAN William, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL Patrick, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-25 : FC Metz – Avenant à la convention de mise à disposition du stade Saint-Symphorien :**

M. JEAN, Rapporteur, expose que le complexe sportif, boulevard St Symphorien, appartient au domaine public de la Ville de Metz et comprend le stade de football ainsi que plusieurs terrains d'entraînement.

Dans la perspective du projet de grand stade à Metz et afin de doter la ville et le club du FC Metz d'un outil digne du sport de haut niveau, il convient d'encourager le club dans ses projets de développement.

Une première étape consiste dans un projet d'amélioration des infrastructures de la tribune ouest du stade St Symphorien.

Cette amélioration concerne l'aménagement d'une dalle inoccupée au niveau 1 de près de 1000 m<sup>2</sup>, que le club voudrait transformer en salle de conférence, d'exposition et de formation afin d'accueillir le monde de l'entreprise et, de faire vivre, en dehors des rencontres de football, le stade et ainsi diversifier et augmenter ses recettes.

Le FC METZ a remis une première estimation des travaux chiffrée de 950 000 €HT.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 700 000 €TTC, selon les modalités décrites ci-après, découlant de la situation particulière des équipements concernés.

En effet, en application de la convention signée avec le FC Metz le 31 juillet 2002 (pour une durée de 12 ans), le bailleur (la Ville) donne en jouissance au preneur (FC Metz) les terrains et installations dont il est propriétaire et qui composent le complexe sportif.

Toutefois la dite convention, rédigée après que des travaux aient été réalisés et financés directement par le FC METZ lors de la construction des tribunes Est et Ouest, prévoit que le FC METZ est propriétaire de la dalle de 1000 m<sup>2</sup> au 1er étage de la tribune Ouest ainsi que celle de 860 m<sup>2</sup> de la tribune Est.

Cette situation particulière mérite d'être traitée afin de purger le droit ainsi créé à l'expiration du bail et rendre claires les relations juridiques pouvant exister entre le Club et la Ville.

En ce qui concerne les travaux d'amélioration, la convention met clairement les aménagements ou modifications nécessaires en raison de l'activité exercée à la charge du preneur, à savoir le FC METZ. C'est pourquoi ils seront financés et réalisés par le FC METZ sur la base du descriptif joint en annexe.

Comme la Ville entend contribuer à l'effort consenti par le club en améliorant son outil tout en anticipant sur les travaux à venir pour disposer d'un grand stade ce qui constitue un motif d'intérêt général, il est proposé d'appliquer pendant deux ans, une réfaction de loyer à hauteur de 700 000 € TTC.

Enfin, il est précisé que les travaux qui seront entrepris au 1er étage de la tribune Ouest deviendront propriété de la ville à l'expiration de la convention, c'est-à-dire en 2014, moyennant une indemnité compte tenu de la faible durée d'amortissement calculée sur la base du coût réel des travaux déduit du montant de 700 000 € TTC évoqué ci-dessus.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** les dispositions de l'avenant n°2 entre la Ville de Metz et la SASP FC METZ afin de fixer les modalités d'intervention du Club dans l'exécution et le financement des travaux d'aménagement de la dalle de la tribune Ouest et régler les conséquences des travaux financés par le FC METZ lors de la construction des tribunes Est et Ouest, et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°2 au contrat de bail ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Interventions de :** Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M.

GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam.

Voix contre : ./.

Abstentions : 6 M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 7 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. SCHUMAN William, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. JACQUAT Denis.

---

### **DCM N°10-09-26 : Attribution de subventions à diverses associations sportives :**

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien que la Ville de Metz apporte aux associations sportives, la Commission des Sports réunie le 2 septembre dernier propose de verser aux clubs sportifs des subventions de fonctionnement pour un montant total de 8 200 €. Ces subventions concernent notamment le club Alliance Judo pour la saison sportive 2009/2010 (6 200 €), ainsi que le club d'Echecs Metz Fischer et la Boule Messine. Ces derniers ont connu des saisons exceptionnelles au niveau de leurs résultats sportifs et ont dû financer des déplacements qui n'étaient pas prévus.

Dans le cadre des manifestations sportives, la Commission propose également d'attribuer des subventions pour un montant de 4 000 €.

Par ailleurs, la Commission est favorable à l'attribution de subventions d'équipement pour un montant total de 5 140 € comprenant notamment une aide de 3 280 € au Kayak Club qui doit remplacer un de ses véhicules. La Ville prendra ainsi en charge 20% du coût de ce véhicule.

Enfin, afin d'aider certains clubs sportifs classés en catégorie «élite» à commencer la saison sportive 2010/2011, la Commission des Sports propose d'allouer des subventions à titre d'aides au démarrage pour un montant total de 81 000 €. Ces aides seront déduites de la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour la saison sportive 2010/2011.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour montant total de 98 340 € :

#### **Subventions de fonctionnement**

Alliance Judo	6 200 €
Club d'Echecs Metz Fischer	1 200 €
La Boule Messine	800 €

#### **Subventions pour manifestations**

Association Handojang Metz (open international de taekwondo – 20 et 21 novembre 2010)	1 000 €
Football Club Devant les Ponts (tournois internationaux du mois de juin 2010)	3 000 €

#### **Subvention d'équipement**

Club d'Echecs Alekhine (Acquisition de matériel divers)	1 300 €
Kayak Club (Acquisition d'un véhicule)	3 280 €
Handisport Metz (Acquisition d'une armoire de rangement des armes à feu)	560 €

**Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2010/2011**

Metz Handball	30 000 €
Metz Tennis de Table	30 000 €
Club d'Echecs Metz Fischer	2 000 €
Metz Triathlon	3 000 €
Union Sainte Marie Metz Basket	6 000 €
AS Pouilly Metz Volley Ball	10 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.

## **DCM N°10-09-27 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives et sportives :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer aux associations, les subventions suivantes pour un montant total de 16 833 €.

Les subventions sont consenties d'une part, sous la forme d'une participation financière à la mise en place de projets, à l'achat de matériel, à l'organisation d'une manifestation pour les associations socio-éducatives et d'autre part, sous la forme d'une régularisation financière apportée à trois clubs sportifs dans le cadre de leur participation à l'édition 2010 de l'Animation Estivale.

### **1) AIDE AUX PROJETS :**

Le Centre de Renseignements et d'Information – Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ), dans le cadre de ses missions d'information, souhaite proposer une action en direction des publics en difficulté par la mise en place d'ateliers favorisant l'accès aux ressources numériques. La mise en place de cette activité nécessite l'achat de postes informatiques et l'intervention d'un animateur spécialisé.

A ce titre, le CRI-BIJ sollicite une participation financière globale de 2 728 €, dont 2 000 € de fonctionnement et 728 € pour l'achat de matériel informatique nécessaire au développement de cette action (soit 20 % du coût total d'achat). Le Conseil Général et la CAF ont également été sollicités, ainsi que l'Etat pour une aide de 1 200 € correspondant au soutien apporté dans le cadre du dispositif Service Civique.

### **2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :**

Le Centre Culturel d'Anatolie, la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny, l'Interassociation de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny et la Cogestion Jeunesse Famille sollicitent respectivement 2 500 €, 1 290 €, 1 030 € et 2 275 € pour remplacer du matériel nécessaire à la mise en place de leurs activités.

Ces projets sont co-financés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général et dans ce cadre, il est proposé pour chacun d'entre eux, de se prononcer sur une prise en charge de 20 % du coût total de l'investissement, soit 2 190 € pour le Centre Culturel d'Anatolie, 1 290 € pour la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny et 1 030 € pour l'Interassociation de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny.

Pour la Cogestion Jeunesse Famille qui dispose d'une capacité d'autofinancement plus importante sur son projet d'investissement et qui sollicite la Ville de Metz à hauteur de 13 % du coût total, il est proposé de répondre à sa demande et de financer 2 275 €.

### **3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :**

Le 02 octobre 2010, l'Association de Gestion de l'Espace Corchade souhaite réunir l'ensemble des associations utilisatrices de l'Espace Corchade pour y organiser la Fête des Enfants 2010. À cette occasion, une série d'ateliers de découverte sera proposée le samedi après-midi et un spectacle sera organisé en soirée. Cette manifestation sera entièrement gratuite et ouverte à tous les enfants du secteur. À ce titre, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 670 €.

Concernant ce projet estimé à 1 170 €, l'association sollicite également 500 € auprès du Conseil Régional par le biais du Chèque Initiative Lorraine.

#### **4) ANIMATION ESTIVALE – REGULARISATION :**

Lors de la séance du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a accordé une subvention à deux clubs sportifs. Toutefois, ces deux dossiers doivent être présentés une nouvelle fois devant le Conseil Municipal aux fins de rectification de leurs dénominations pour permettre le versement de leurs subventions par la Trésorerie Principale de Metz-Municipale. Il s'agit de « Metz Tennis de Table » en remplacement de SMEC Tennis de Table (4 790 €) et de « ULTIMETZ DJ'S » en remplacement de Ultimate Frisbee (520 €).

Par ailleurs, une subvention de 2 700 € a été accordée au Moselle Moto Club par le Conseil Municipal en date du 1er juillet 2010 au titre de sa participation aux Animations Estivales. Or, face à une forte demande, le public accueilli a été bien plus important que prévu. Aussi, il est proposé de réévaluer la subvention accordée initialement afin de ne pas pénaliser le club. Le coût lié à cette augmentation de l'activité s'élève à 540 €. Les crédits sont disponibles sur le budget en cours.

#### **5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ENERGIES URBAINES :**

La MJC de Metz-Borny souhaite élargir le public touché par son secteur Adolescents. Pour ce faire, elle a imaginé 4 projets mis en place durant l'été. Ceux-ci visaient à créer du lien avec les jeunes potentiellement intéressés par l'activité de la MJC d'une part, et à préfigurer l'action de la structure à l'horizon de la rentrée de septembre 2010.

L'un de ces projets consiste en une série d'ateliers s'inscrivant dans la logique du mouvement des Energies Urbaines de Metz : promouvoir les pratiques concernées et faire de ses activités un outil pédagogique. Le projet a pour objectif de développer la créativité des jeunes, d'encourager leur estime de soi et d'encourager leur esprit critique. Plus précisément, une réflexion a été mise en place autour de la symbolisation des vêtements portés par les adolescents se revendiquant souvent des cultures urbaines. Trois séries d'ateliers ont été proposées : dans un premier temps une série d'échanges et de débats autour des questions liées aux modes vestimentaires et à leur symbolique dans les mouvements des cultures urbaines ; dans un second temps les Ateliers « créa'look » au cours desquels le public participant, ciblé essentiellement féminin, s'adonne à la création de bijoux et d'accessoires de mode ainsi qu'à la customisation de vêtements. Parallèlement, les jeunes ont accès aux Ateliers « créa'déco » permettant la réalisation d'objets de décoration pour adolescents. Le public concerné est composé d'adolescents âgés entre 11 et 15 ans.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 324 €. Il est proposé d'attribuer à la MJC Borny une subvention de 800 € au titre de son action s'inscrivant dans la logique du mouvement des Energies urbaines.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 16 833 €.

##### **1) AIDE AU PROJET :**

- Centre de Renseignements et d'Information – Bureau Information Jeunesse 2 728 €



<b>2) <u>PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :</u></b>	
- Centre Culturel d'Anatolie	2 190 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	1 290 €
- Interassociation de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny	1 030 €
- Cogestion Jeunesse Famille	2 275 €
<b>3) <u>FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :</u></b>	
- Association de Gestion de l'Espace Corchade	670 €
<b>4) <u>ANIMATION ESTIVALE – REGULARISATION :</u></b>	
- Metz Tennis de Table	4 790 €
- ULTIMETZ DJ'S	520 €
- Moselle Moto Club	540 €
<b>5) <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ENERGIES URBAINES :</u></b>	
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	800 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Ne participe pas au vote :** 1 Mme KAUCIC Isabelle.

**Absents au moment du vote :** 5 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. SCHUMAN William, M. JACQUAT Denis.

**DCM N°10-09-28 : Attribution de bourses et parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir :**

Mme MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 5 projets au titre du dispositif Projet Jeunes pour un montant total de 4 100 € :

**Julien DUCHEINE : « Echange culturel en Inde » - solidarité internationale**

Julien est un jeune océanographe messin qui organise un voyage pédagogique en Inde avec deux professeurs des écoles. L'objectif est double : à travers un enseignement dispensé sur place auprès d'orphelins scolarisés, permettre à ceux-ci de découvrir la culture européenne, et les sensibiliser au milieu marin et à sa protection telle qu'elle est envisagée en Europe. Le coût total de l'action s'élève à 2 856 € et l'intéressé s'est vu attribuer une Bourse de 1 000 € par le jury départemental Envie d'Agir du 23 juin dernier. Il est proposé d'accorder un parrainage pour un montant de 500 €.

**Thomas PFAFF : « Eleven coaster » - création artistique**

Thomas est un jeune messin qui parallèlement à son emploi se charge de la production du groupe punk local « 11 coaster ». Ce groupe désire enregistrer son premier album et organiser ensuite une série de concerts en partenariat avec différentes associations humanitaires afin de sensibiliser le public aux sujets qu'il aborde dans ses textes. Le coût total de l'opération est de 3238,94 € et l'intéressé est lauréat Envie d'Agir depuis le dernier jury départemental qui lui a attribué une bourse de 1 000 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de 600 €.

**Fabien GIURGIU : « Le reflet dans l'eau » - création artistique**

Fabien est un étudiant messin à l'Institut Européen du Cinéma et d'Audiovisuel qui souhaite réaliser un court-métrage à Metz. Il envisage de mettre en scène un film dans lequel questionnements philosophiques et arts sont intimement liés. Le coût total de son action s'élève à 40 487,85 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 1 000 € sous condition de l'octroi d'une bourse par le prochain Jury départemental Envie d'Agir.

**Nathalie DUPOIRIER : « Kail – la série » - création artistique**

Nathalie travaille bénévolement, accompagnée de deux amis passionnés comme elle par le cinéma, à la réalisation d'une série télévisée qui prendrait pour cadre la Moselle et plus particulièrement Metz. Le coût de production de l'épisode pilote est de 15 000 €. Il est proposé d'accorder un parrainage de 1 000 € sous condition d'attribution d'une bourse par le prochain Jury départemental Envie d'Agir.

**François MARTIN : « Collectif du mouvement » - Animation et solidarité locale**

François est membre d'un collectif de 5 personnes qui organise un atelier expérimental de recherche et de développement corporel. L'objectif est triple : rendre accessible aux personnes en situation de handicap moteur les arts vivants dans un souci d'insertion sociale, promouvoir les activités visées, créer un espace d'échange générateur de lien social. Le coût total de l'action s'élève à 5 300 € pour la première année de fonctionnement. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de 1 000 € sous condition d'attribution d'une bourse par le prochain Jury départemental Envie d'Agir.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention d'un montant de 4 100 € au titre de 5 parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d'agir – PROJET JEUNES », sous réserve de leur validation par les jurys ENVIE D'AGIR compétents :

- « Echange culturel en Inde » (Julien DUCHEINE)	500 €
- « Eleven coaster » (Thomas PFAFF)	600 €
- « Le reflet dans l'eau » (Fabien GIURGIU)	1 000 €
- « Kail – la série » (Nathalie DUPOIRIER)	1 000 €
- « Collectif du mouvement » (François MARTIN)	1 000 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. SCUDERI Thomas.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam.**

**Voix contre : ./.**

**Abstentions : 5 M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Absents au moment du vote : 9 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. KOENIG Sébastien, M. SCHUMAN William, COLIN-OESTERLE Nathalie, M. BELHADDAD Belkhir, M. JEAN Thierry, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. JACQUAT Denis.**

**DCM N°10-09-29 : Attribution de subventions au titre du dispositif Bourse au Permis de Conduire :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne Il est proposé d'attribuer, à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) deux subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire pour un montant total de 43 000 €.

**1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION ANPER**

L'antenne départementale de l'association ANPER (association nationale pour l'éducation routière) au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les

bourses versées par la Ville de Metz en les distribuant aux auto-écoles lorsqu'un boursier s'y inscrit. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers. Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement. Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € pour l'exercice 2010.

## **2) ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE**

Par décision du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz a mobilisé une enveloppe de 40 000 €, renouvelée en 2010, dédiée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 25 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en l'échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse. Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers. A ce jour, la totalité des bourses ayant été attribuées, il convient désormais de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 40 000 €.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes à l'association ANPER pour un montant total de 43 000 € et selon le détail suivant :

1. Fonctionnement	3 000 €
2. Solde Bourses au permis de conduire	40 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2010.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

**Intervention de : Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 6 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. SCHUMAN William, COLIN-OESTERLE Nathalie, M. JEAN Thierry, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-30 : Attribution de subventions au titre de l'organisation de la Fête de la Saint-Nicolas :**

Mme SAADI, Rapporteur, expose que le dimanche 5 décembre 2010, la Ville de Metz proposera une manifestation centrée sur le défilé de la Saint Nicolas. Le cortège s'organisera autour de chars décorés sur le thème « personnages de dessins animés » et de fanfares pour l'animation sonore.

Comme cela fut le cas pour la première fois en 2009, un partenariat avec la Région Lorraine permettra de donner une dimension étendue à ces festivités, en terme d'animations, de public mobilisé, et de durée et de mutualiser les coûts de communication liés à l'évènement.

Neuf associations participent à l'organisation du défilé en concevant et en animant 9 chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, le Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, Association Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, et la MJC Metz Sud.

Pour leur permettre de mener à bien cette action, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € par char, soit un total de 13 500 € ; d'autre part d'attribuer à l'association des "Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie" (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 11 500 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECIDER** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'organisation des festivités de la St Nicolas pour un montant total de 25 000 € :

1) 1 500 € par association et par char réalisé, pour un montant total de 13 500 € :

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny)
- Le Carnaval de Metz
- Les Gwendolyn's
- Association Secours Catholique
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie - JCMA
- La Renaissance
- Famille Lorraine de Borny
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz
- MJC Metz Sud

2) 11 500 € à l'association Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), chargée de la mise en place de toutes les animations musicales déambulatoires du défilé de la Saint Nicolas.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. SCHUMAN William, COLIN-OESTERLE Nathalie, M. JACQUAT Denis.

### **DCM N°10-09-31 : Financement des projets étudiants :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que l'équipe Le Graouilly, issue de l'Association des Elèves de l'ENIM (ADENIM), souhaite reconduire l'édition du guide étudiant le Graouilly pour l'année universitaire 2010-11. Ce document, édité à 22 000 exemplaires et distribué gratuitement, apporte des réponses aux principales préoccupations des étudiants et les accompagne dans leur vie quotidienne à Metz (informations sur les monuments, commerces, loisirs, logements...). Pour cette nouvelle édition, une carte Graouilly sera détachable du guide, ouvrant droit à des réductions dans plus d'une trentaine d'établissements messins. Le guide assurera par ailleurs la promotion des événements étudiants se déroulant à Metz.

Le budget prévisionnel s'élève à 18 750 €. L'association sollicite une aide financière municipale à hauteur de 3 000 €, montant identique à celui de la subvention attribuée en 2008. La Communauté d'Agglomération Metz Métropole et le Conseil Général participent respectivement à hauteur de 1 500 € et 2 000 €. Parmi les autres institutions prenant également part au financement, il y a l'ENIM, l'Université, le CROUS intervenant respectivement à hauteur de 3 000 €, 1 000 € et 500 €.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** une subvention à l'association ADENIM pour un montant de 3 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

### **Interventions de : ./.**

### **Explication de vote demandée par : ./.**

### **Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote : 5 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-32 : Versement de diverses subventions :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

1) Une attention constante est apportée par la municipalité au soutien de projets destinés à améliorer la vie des habitants des quartiers qualifiés de prioritaires au titre de la cohésion sociale. Cet engagement s'exprime également par un soutien renforcé en direction des projets visant à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des enfants et adolescents, résidant au sein des zones sensibles.

A ce titre, il apparaît important de permettre aux associations concernées de disposer de moyens nécessaires au développement de lieux d'échanges avec la population jeune, en vue de concourir à leur implication citoyenne.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire sa participation au financement de l'opération, « Local d'accueil et accueil de loisirs des adolescents » : portée par l'Association des Jeunes de Borny (AJB).

Il s'agit d'offrir un lieu d'accueil, d'écoute et de détente permettant l'intégration sociale des jeunes (filles et garçons) du quartier de Metz-Borny. 20 jeunes bénéficieront de cette activité réalisée en partenariat avec d'autres associations locales (APSYS, MJC Borny, la Passerelle...). Le local Jeunes est ouvert tout au long de l'année scolaire sur une amplitude allant de 18 heures jusqu'à 21 heures, en fonction des activités.

Coût global : 52 735 €

Participation de la Ville de Metz : 10 300 €

2) Par ailleurs, l'association « Oui, vivre en Outre-Seille » a sollicité la municipalité par courrier en date du 25 juin 2010, pour un appui financier pour l'organisation des Etats Généraux d'Outre-Seille qui se tiendront les 23 et 24 octobre 2010.

Cette initiative vise à l'élaboration d'un projet commun à l'ensemble des acteurs du quartier Outre-Seille. Elle concourt aux objectifs de la municipalité de favoriser le débat et l'implication des citoyens dans leurs quartiers, qui s'expriment notamment au travers des Comités de Quartiers.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 160 euros à cette association afin de lui permettre de couvrir les frais de la manifestation hors restauration.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 11 460 € au financement des actions ci-dessous :

AJB

Local d'accueil et accueil de loisirs des adolescents 10 300 €

Association « Oui, vivre en Outre-Seille »

Organisation d'Etats-Généraux 1 160 €



- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

**Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. JACQUAT Denis.

**DCM N°10-09-33 : Versement d'une subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de venir en aide aux jeunes en difficulté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, la Ville de Metz souhaite renouveler son soutien financier au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Cette subvention vise à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté de recherche d'emploi et à lutter contre l'exclusion et la marginalité.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 24 392 € pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté qui sera versée au Département de la Moselle.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 24 392 € au bénéfice du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté, crédits qui seront versés au Département de la Moselle,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-34 : Convention de partenariat relative au fonctionnement de l'équipe Emploi et Insertion de Metz-Borny :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose que créée au titre du volet social du GPV, l'Equipe Emploi Insertion (EEI) repose sur un conventionnement initial associant la commune, l'Etat, la Mission Locale, le GIP-DSU, l'ANPE et l'AFPA. La convention de partenariat portant création d'une Equipe Emploi Insertion à Metz-Borny a été signée le 19 mai 2003.

Ses objectifs visent essentiellement à rétablir et à conforter le lien avec les personnes exclues du marché du travail de manière durable en intervenant prioritairement en direction des publics jeunes et adultes de Metz-Borny touchés par les discriminations et/ou menacés d'exclusion.

Ses missions principales consistent à :

- 1) faciliter l'accès à l'information à l'Emploi et à la Formation

- 2) démarcher les entreprises et négocier les profils des demandeurs d'emploi, en recherchant l'adéquation entre l'offre et la demande notamment dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales au titre de la convention ANRU
- 3) aider et accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de formation
- 4) proposer des mesures adaptées au cas particulier de chaque demandeur d'emploi.

Le fonctionnement de l'EEI repose avant tout sur la mutualisation de moyens en personnel. Au titre de la convention 2009, ils étaient définis comme suivant :

- Pôle Emploi : 2 postes de conseiller soit l'équivalent d' 1,5 poste à temps plein.
- Pôle Emploi : 1 psychologue susceptible de tenir des permanences.
- Mission Locale : 1 poste à temps plein et 1 poste de chargé de projet à temps partiel
- Ville de Metz : 1 agent à temps plein (de catégorie B)

La gestion financière de l'EEI était jusqu'à aujourd'hui prise en charge par la Mission Locale, or son Conseil d'Administration vient de décider de ne plus assurer cette fonction, compte tenu de l'absence de versement à ce jour de la subvention par le FSE relative aux exercices 2008 et 2009. Cette décision ne fait qu'anticiper la nécessaire évolution du portage de cette mission qui se serait imposée à compter de 2011, notamment en raison du projet de fusion des Missions Locales et de la redéfinition du champ d'intervention prioritaire au profit de l'emploi et de l'insertion. Eu égard à ce positionnement, il était par conséquent nécessaire que soient redéfinies de façon concertée les conditions de fonctionnement et de financement de l'Equipe Emploi Insertion pour l'année 2010. Les partenaires de cette structure ont ainsi été amenés à élaborer de façon concertée un projet de convention permettant de tenir compte des éléments précités et visant à garantir le fonctionnement de l'Equipe Emploi Insertion jusqu'au terme du présent exercice.

Le montant total prévisionnel du budget 2010 de l'Equipe Emploi Insertion est estimé à 142 378,42 euros dont 10 375 euros au titre du coût de fonctionnement hors salaires, financés au titre des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours. Les partenaires et porteurs de ce projets proposent que le portage financier des postes de travail soit opéré sur leurs crédits en ce qui concerne le personnel mis à disposition, le coût de fonctionnement estimé à 10 375 euros étant quant à lui pris en charge en 2010 par la Ville de Metz.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe du partenariat relatif au fonctionnement de l'Equipe Emploi Insertion incluant la prise en charge financière du coût de cette structure (hors salaires) pour un montant estimé à 10 375 euros au titre de l'année 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VALIDER** la convention de partenariat relative au fonctionnement de l'Equipe Emploi Insertion de Metz-Borny ;
- **D'AUTORISER** le principe de la prise en charge financière du coût de fonctionnement de l'EEI (hors salaires) pour un montant estimé à 10 375 euros au titre de l'année 2010, les crédits étant inscrits à l'exercice du budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente annexée au présent rapport.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 5** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, COLIN-OESTERLE Nathalie, M. SCUDERI Thomas, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-35 : Octobre Rose – Charte multipartenariale en faveur du dépistage du cancer du sein :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a adopté, le 29 Octobre 2009, une convention de partenariat à 3 ans avec l'Association Mosellane de dépistage des maladies cancéreuses (Amodémacés), dont la mission est de mettre en œuvre à l'échelon départemental des programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal en direction de l'ensemble de la population âgée de 50 à 74 ans. En effet le référentiel européen, en ce qui concerne le dépistage du cancer du sein, préconise un taux de participation féminine cible d'au moins 60% pour mettre en évidence une réduction significative de la mortalité liée à ce type de cancer. Or pour mémoire, en 2008 ce taux s'est établi à 52.5% pour la France, à 39% pour la Moselle et à 29.7% pour Metz.

Aussi, au titre de cette seconde année de partenariat, la Ville de Metz et l'Amodémacés ont décidé de développer, dans le cadre de la campagne nationale 2010 pour Octobre Rose, une action d'information et de sensibilisation importante en mobilisant de nombreux partenaires (Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Moselle, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, Metz Habitat Territoire, Batigère Sarel, LogiEst, Inspection Académique, Mutualité Française) en capacité d'être des acteurs relais auprès des populations cibles pour faire progresser le dépistage du cancer du sein et reculer la mortalité féminine associée. Ainsi chaque partenaire consacrera en octobre, selon son mode de fonctionnement classique, un volet de communication sur le dépistage du cancer du sein, à travers ses médias habituels (journaux et magazines internes, site internet).

Une action pédagogique particulièrement innovante sera réalisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la

Moselle. En effet dans le cadre du module de formation « Vie sociale et professionnelle », sera développée une action de sensibilisation pour leurs élèves, lesquels sont des vecteurs d'information auprès de leurs parents. Cette action mobilisera également les jeunes talents des métiers du graphisme et de l'impression du CFA Ernest Meyer de la CMA57 à Metz, qui réaliseront et éditeront une plaquette de sensibilisation à l'importance du dépistage et de la prévention. Elle sera distribuée aux élèves ayant suivi le module de formation pour une présentation à leurs parents.

Cette action sera développée également dans le cadre du cours de Sciences et Vie de la terre des élèves de seconde de certains lycées messins.

Des actions de proximité dans les quartiers de Bellecroix et Borny seront engagées avec :

- la formation d'acteurs relais, par l'Amodemacés, la Ligue contre le cancer et la Mutualité Française, pour approcher au plus près les publics moins favorisés,
- la mise en place en octobre d'animations de sensibilisation sur certains marchés par la Mutualité Française, l'Amodemacés, et la Ligue contre le cancer,
- la réalisation d'actions de sensibilisation, par la Mutualité Française, dans le cadre des activités habituelles dispensées dans les centres socioculturels.

Ces différentes mesures seront financées sur les ressources propres de chacun des partenaires, sans que soient sollicités des financements auprès de la collectivité porteuse du projet.

Ce partenariat particulièrement exemplaire et volontariste fera l'objet d'une charte.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la charte multi partenariat jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que les éventuels avenants.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 4 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, COLIN-OESTERLE Nathalie, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-36 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par des bailleurs sociaux pour la construction et l'acquisition – amélioration des logements locatifs sociaux suivants à Metz :

- Metz Habitat Territoire pour la construction de 30 logements (PLUS-CD) avenue Sébastopol,
- Néolia Lorraine pour l'acquisition-amélioration de 6 logements (PLUS) 48 rue aux Arènes et 6 logements (PLUS) 1 rue de la Hache,
- LogiEst pour la construction de 6 logements (PLUS) 20 Chemin de la Petite Ile et l'acquisition-amélioration de 10 logements (PLUS) 39 rue Saint-Livier.

En contrepartie des garanties financières octroyées par Metz Métropole, Metz Habitat Territoire, Néolia Lorraine et LogiEst doivent réserver au bénéfice de la Ville, un contingent de logements locatifs sociaux équivalant à 20% de chaque programme (11 logements sont concernés).

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** lesdites conventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec LogiEst, Néolia Lorraine et Metz Habitat Territoire lesdites conventions.

**Intervention de : Mme QUILLOT Anne-Noëlle.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-**



Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne prennent pas part au vote : 7 Mme KAUCIC Isabelle, Mme FERRARO Françoise, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme SAADI Sélina, M. NZIHOU Patrice, M. TOULOUZE Jean-Michel.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-37 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire :**

M. le Maire, Rapporteur, expose que par délibération en date du 3 Juillet 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres composant le Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire.

Parmi ceux-ci, Madame Isabelle COLLIGNON, Directrice du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du bassin de l'emploi de Metz), avait été désignée en sa qualité de représentante « d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées ».

Par lettre du 15 Juillet 2010, Madame Isabelle COLLIGNON a fait savoir qu'elle avait cessé ses fonctions au sein du CLLAJ.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant du CLLAJ pour siéger au Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire en remplacement de Madame Isabelle COLLIGNON.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DESIGNER :**

- M. Marc MENEL, Directeur du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du bassin de l'emploi de Metz),

**Intervention de :** Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme KAUCIC Isabelle.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour :** 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-

Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne prennent pas part au vote : 7 Mme KAUCIC Isabelle, Mme FERRARO Françoise, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme SAADI Sélima, M. NZIHOU Patrice, M. TOULOUZE Jean-Michel.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-38 : Avenant à la Convention d'Occupation du Domaine Public pour les locaux du Marché Couvert, situés 16 place de Chambre – Désignation du nouvel occupant des lieux et élection de domicile :**

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que le 29 décembre 2000, une convention d'occupation du domaine public a été conclue entre la Ville de Metz et la SARL « Chez PINO », en vue de la création d'un « Café – Théâtre » dans les locaux du Marché Couvert, place de Chambre, vacants depuis la cessation d'activités de poissonnerie.

Par délibération en Conseil Municipal du 25 mars 2004, la Ville a, par ailleurs, autorisé les locations-gérances en ces mêmes lieux, sous réserve de son accord express, écrit et préalable.

Le 26 avril 2006, un tel contrat a ainsi été conclu, avec l'aval de la Ville de Metz, entre les représentants des SARL « Chez PINO » et « LA PLACE CAFFE », pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, engageant désormais la SARL « LA PLACE CAFFE » à payer les loyers en lieu et place de la SARL « CHEZ PINO ».

Parallèlement à cela, et indépendamment de la convention d'occupation du Domaine Public, ce contrat de location-gérance rappelait qu'une promesse unilatérale de vente du fonds de commerce avait été consentie par la SARL « Chez PINO » au profit de la SARL « PLACE CAFFE », à charge pour cette dernière de lever l'option dans un délai de 30 mois à compter de la signature du contrat définitif de location-gérance.

Au terme de cette promesse unilatérale de vente, il restait entendu que la SARL « Chez PINO » ferait bénéficier la SARL « LA PLACE CAFFE » de la convention d'occupation des lieux dans lequel il était exploité, déclarant pour se faire avoir obtenu de la Ville de Metz l'autorisation de cession de ladite convention d'occupation du domaine public au profit de la SARL « LA PLACE CAFFE ».

L'article 7 de la convention d'occupation du domaine public conclue entre la Ville et la SARL « Chez PINO », prévoyait en effet la possibilité d'une telle « cession au profit d'un tiers, pour la durée de la convention restant à courir, après accord préalable, express et écrit du propriétaire ». Ainsi, le 15 octobre 2007, la Ville de Metz adresse un courrier à la SARL « LA PLACE CAFFE » dans lequel la Ville s'engage à établir « un avenant » à ladite convention venant officialiser le transfert à son profit dès signature de l'acte de vente du fond de commerce sus cité.

Entre temps, et malgré la levée de l'option d'achat dans les délais prescrits, la SARL « Chez PINO » s'est opposée contre toute attente à la vente du fonds de commerce, obligeant les représentants de la SARL « LA PLACE CAFFE » à engager une procédure judiciaire destinée à faire reconnaître l'effectivité de cette vente.



Par un arrêt en date du 19 janvier 2010, la Cour d'Appel de Metz est venue confirmer que la SARL « la PLACE CAFFE » était bien propriétaire depuis le 28 décembre 2006 du fonds de commerce considéré, ce dernier comprenant notamment « le droit d'occupation des locaux dans lesquels le fonds est exploité ».

Compte tenu que cette décision judiciaire porte uniquement sur le changement de titulaire du fonds de commerce et non sur le bénéficiaire de la convention d'occupation du Domaine Public, il convient, à présent, de respecter l'engagement pris la Ville de Metz en 2007 et d'établir, en conséquence, l'avenant promis venant officialiser le transfert au profit de la SARL « LA PLACE CAFFE » de la convention qui liait précédemment la Ville de Metz à la SARL « CHEZ PINO », pour la durée de la convention restant à courir et aux mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2014.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** les termes de l'Avenant n°4 à la Convention d'Occupation du Domaine public tel que joint en annexe ;
- **DE PRECISER** que, l'avenant n°4 porte uniquement sur le changement de bénéficiaire de la convention d'occupation du Domaine Public pour les locaux du Marché Couvert situés 16 Place de Chambre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les négociations pour établir une nouvelle convention d'occupation du domaine public à échéance du 31 décembre 2014 et à signer toutes les pièces contractuelles s'y référant.

**Intervention de : ./.**

**Explication de vote demandée par : ./.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : ./.**

**Abstention : ./.**

**Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. JACQUAT Denis.**

---

**DCM N°10-09-39 : Mission d'Information et d'Evaluation – Création – Fixation de sa durée et composition :**

M. le Maire, Rapporteur, expose que les groupes politiques UN DESTIN POUR METZ et METZ DEMAIN ont déposé, le 30 Août dernier, une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments sur le fonctionnement du service de vidéo surveillance de la Ville de Metz et de procéder à l'évaluation de ce service public communal.

Au sens des articles 59 et suivants du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, il convient dès lors de se prononcer dans un premier temps sur la création ou non de cette mission d'information et d'évaluation, avant de fixer, dans un second temps et le cas échéant, sa durée et composition.

S'agissant de la durée de cette mission, et conformément à l'article 62 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, cette dernière ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération portant création de ladite mission.

L'article 62 de ce même Règlement Intérieur prévoit par ailleurs, qu'une telle mission d'information et d'évaluation doit être composée de 7 membres dont le Maire ou son représentant en qualité de Président de la mission ainsi que de 6 membres restant à désigner au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION – CREATION**

- **DE CREER** une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments d'information sur le fonctionnement du service vidéo surveillance de la Ville de Metz et de procéder à l'évaluation de ce service public communal.

**MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION –  
FIXATION DE SA DUREE ET COMPOSITION**

- **DE FIXER** la durée de cette mission à 3 mois,
- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle 6 membres titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette mission d'information et d'évaluation,
- **DE DESIGNER** à cet effet :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Titulaires :

- M. Stéphane MARTALIE
  - M. Pierre GANDAR
  - M. Sébastien KOENIG
  - Mme Françoise FERRARO
  - Mme Marie-Jo ZIMMERMANN
  - M. Patrick THIL
- **DE DESIGNER** comme rapporteur des travaux de la mission :
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

**Interventions de :** M. LEBEAU Emmanuel, M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. MARECHAL Jacques, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle.

**Explication de vote demandée par :** ./.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme KAUCIC Isabelle, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette (x2), Mme RIBLET Marie (x2), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** ./.

**Abstention :** ./.

**Absents au moment du vote :** 3 Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, M. JACQUAT Denis.

---

**DCM N°10-09-40 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**1er cas : Décisions prises par M. le Maire**

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

**2ème cas : Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

Exonération de l'Equipe Emploi Insertion de l'acompte des charges locatives mensuelles pour l'occupation de locaux:

Date de la décision : 3 août 2010, N° acte : 2.2

**3ème cas : Décision prise par M. FONTE, Adjoint au Maire**

Acceptation de dons

Date de la décision : septembre 2010, N° acte : 7.10

**4ème cas : Décision prise par M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers**

Acceptation des remboursements des frais en règlement de préjudices et versement de différentes sommes

Date de la décision : septembre 2010, N° acte : 7.10

**5ème cas : Information du Conseil Municipal sur les actions menées au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2009**

- 
- Question orale de M. ALDRIN portant sur le non-respect de la priorité à droite à l'intersection des rues Alfred Mézières et du Coupillon (jointe en annexe)
  - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)
  - Question orale de M. KHALIFE portant sur le projet d'urbanisation des quartiers de Vallières (jointe en annexe)
  - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)
  - Question orale de Mme NICOLAS portant sur la stratégie globale de stationnement (jointe en annexe)
  - Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)
-

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point divers 1 qui suit.

---

**SEANCE A HUIS-CLOS**

**DCM N° 10-09-DIVERS 1 : Protocole d'accord transactionnel**

---

**L'ordre du jour de la séance du 30 septembre 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 00h12.**

---

Le Président de séance,

**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

## ANNEXES

---

### ANNEXE 1 : Question orale de Monsieur ALDRIN :

**Posée par Monsieur Jérémy ALDRIN  
Conseiller Municipal**

**Conseil Municipal du Jeudi 30 Septembre 2010.**

**OBJET :** Non-respect de la priorité à droite à l'intersection des rues Alfred Mézières et du Coupillon (Metz-Devant-les-Ponts).

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, je vous ai informé d'un problème récurrent concernant le non-respect de la priorité à droite à l'intersection des rues Alfred Mézières et du Coupillon.

Près de trois mois plus tard, je regrette vivement de n'avoir reçu aucune réponse sur un sujet qui mérite pourtant une attention toute particulière.

Des aménagements simples et rapides à mettre en place peuvent être envisagés :

- amélioration de la signalétique
- pose d'un miroir de circulation pour permettre aux automobilistes venant de la rue Alfred Mézières de mieux voir ceux venant de leur droite par la rue du Coupillon
- Pose de poteaux pour éviter le stationnement sauvage sur le trottoir gauche de la rue Alfred de Mézières (il y en a sur le trottoir de droite qui se justifient moins)

Aussi, Monsieur le Maire, ayant pu constater la réalité de cette situation dangereuse, je souhaite savoir quelles réponses vous comptez enfin m'apporter.

**ANNEXE 2 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur ALDRIN concernant le projet d'urbanisation des quartiers de Vallières :**

**Réponse à la question orale de Monsieur Jérémy ALDRIN**

Monsieur Jérémy ALDRIN attire mon attention sur le non-respect de la priorité à droite à l'intersection des rues Coupillon et Alfred Mézières à Metz Devant les Ponts.

Vous aviez émis quelques propositions d'aménagements :

- Concernant la pose d'un miroir, la Ville de Metz utilise peu ces dispositifs qui peuvent être dangereux dans certains cas (mauvaise perception des distances, buée ou givre qui limite la visibilité) et sont facilement vandalisés.

Par ailleurs, la pose d'un miroir dans un carrefour impose la présence d'un « stop », ce qui modifierait les règles de priorité de ce carrefour et rendrait sans doute plus difficile la sortie de la rue Alfred Mézières aux heures de pointe.

- Concernant le stationnement sauvage, des potelets ont été posés côté droit en sortant de la rue Alfred Mézières pour préserver les deux passages piétons du stationnement sauvage fréquemment constaté. Le même constat n'a pas été fait du côté opposé, où la visibilité est par ailleurs assez dégagée.

En conséquence, je vous informe, Monsieur ALDRIN, que la Ville de METZ va procéder à la pose de coussins berlinois rue du Coupillon, qui contribueront ainsi à ralentir les véhicules à l'approche de ce carrefour. Cet équipement fera l'objet d'un complément de signalisation qu'impose la réglementation dans ce cas.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucun accident corporel n'est à signaler depuis plus de 15 ans.

### **ANNEXE 3 : Question orale de Monsieur KHALIFE :**

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs semaines, je suis assailli d'interventions de nos concitoyens habitant le quartier de Vallières, inquiets devant le projet d'urbanisme actuellement à l'étude dans les services, je dirais en études avancées sans qu'il soit réellement possible d'en déterminer le contenu, les orientations et le calendrier probable.

Je me permets de vous rappeler qu'en 2007 nous avons inscrit comme objectif la poursuite de l'aménagement de l'extrémité de la rue des Tilleuls sur les quelques hectares longeant le Nord-Est de la rue de la Charrière. Nous avons dédié à l'époque ce site à l'expérimentation d'écoconstructions pavillonnaires pour à la fois maîtriser le développement du quartier, garantir une cohérence de son urbanisme et son habitat, et préserver l'équilibre de mixité sociale obtenu en parfaite concertation avec les communes de Saint-Julien et Vantoux notamment.

Par ailleurs, tout en cadrant les documents d'urbanisme réglementaire à moyen et long termes lors de la préparation de la révision du PLU, nous avons pris le soin de ne pas engager de programme à l'est de la rue de la Charrière d'autant que les voiries primaires d'accessibilité de ces quartiers et ses liens avec la ville n'étaient pas améliorées.

Sur ce point particulier, je ne manquerai pas de saisir le Président de l'Agglomération qui, au titre de ses compétences, n'a sans doute pas omis de tenir compte des problèmes de circulation inter-quartiers de l'Est et du Sud de l'Agglomération tout comme il a dû se préoccuper des liens entre déplacement et urbanisation dans la conférence intercommunale du logement dont je ne doute pas du travail soutenu qu'elle doit assumer.

Vous êtes aujourd'hui notre représentant à l'agglomération puisque en toute complicité entre exécutifs, vous avez fait le choix, voire pris le soin d'écartier toute possibilité de débat sur les enjeux majeurs pour notre développement.

Je vous demande donc de bien vouloir me répondre sur 3 questions :

1. Qu'en est-il du projet d'urbanisation des quartiers de Vallières ?
2. Quelles sont les orientations que vous engagez avec le Président de l'Agglomération sur les voiries intercommunales Est-Sud de l'Agglomération prévues ?
3. Quel est le rapport d'étape que vous êtes en mesure de nous apporter sur les travaux de la conférence intercommunale du logement et la politique en la matière ?

Je vous remercie.

Docteur K. KHALIFÉ



**ANNEXE 4 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur KHALIFE concernant le non-respect de la priorité à droite à l'intersection des rues Alfred Mézières et du Coupillon :**

**Réponse à la question orale du Dr K. KHALIFE**

Objet : Projet d'urbanisation de Vallières.

Le projet des Hauts de Vallières suscite effectivement de nombreuses marques d'intérêt. Un projet d'urbanisme existe effectivement.

Je m'étonne par contre que vous considériez qu'il n'est pas possible d'en déterminer le contenu. En effet, ce dossier fait l'objet depuis plus d'un an et demi d'une démarche participative avec les habitants : ainsi, en février 2009, des ateliers participatifs ont été menés sur le quartier pour ce dossier, le 8 décembre 2009 une réunion publique a eu lieu, présidée par Monsieur le Maire en présence du Maire de St-Julien, à laquelle ont participé plus de 200 personnes.

Le 29 avril 2009, le Conseil Municipal a validé la modification du PLU, classant les 6,5 ha du terrain situé à l'Ouest de la rue de la Charrière en zone AU. Je vous signale que le projet initial c'était 60 ha. Et donc de 60 ha on a ramené ça à 6,5 ha. Ce classement a fait l'objet, bien entendu, d'une enquête publique et à l'occasion de cette modification, le projet a été présenté en CMU.

Depuis, mes adjoints, les services et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises les représentants d'associations, de collectifs d'habitants, la Commission d'urbanisme du Comité de quartier. A chacune de ces rencontres, le projet a été explicité en détail.

De nouvelles réunions sont d'ores et déjà prévues avec le Comité de Quartier et la population et je ne manquerai pas de vous en faire connaître les dates, lorsque celles-ci auront été prévues.

Je confirme que le projet ne porte que sur les 6,5 ha de l'Ouest de la rue de la Charrière, comme je m'y suis engagé auprès des habitants à la réunion du mois de Février.

Ce site faisait d'ailleurs dès l'origine du projet Dubuisson l'objet d'une urbanisation.

Les principes d'aménagement proposés sont les suivants :

- Structuration du site en lien avec l'existant (continuité du plan Dubuisson, persistance de vues grâce à l'orientation des bâtiments, présence forte d'espaces verts, maisons individuelles groupées au Sud, prolongement des

rues et cheminements piétonniers selon l'orientation Est-Ouest afin de relier le projet existant)

- Aménagement d'environ 250 à 280 logements. La typologie comprend des maisons individuelles groupées, du logement intermédiaire ainsi que du petit collectif avec, comme sur les autres opérations 20 % de logement social
- Aménagement sous forme de six lots de 40 à 60 logements chacun, un lot étant réservé pour l'implantation future d'un équipement collectif au Nord-Ouest de la zone, en vue de lier les populations du futur quartier et actuelles. On vous enverra un plan si vous le voulez parce qu'en fait, des plans ont été distribués à la population quand il y a eu ces concertations.
- Irrigation du site par de nombreux cheminements doux, à l'instar de ce qui existe à Vallières, ce qui fait d'ailleurs l'agrément du quartier de Vallières, ces sentiers très agréables.

Par ailleurs, en concertation avec les communes de Vantoux et de St-Julien, nous engageons une étude globale sur ce secteur de l'agglomération en matière de desserte, d'accessibilité et de déplacement.

Cette étude cofinancée par les trois communes a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2010.

Elle permettra de déterminer les possibilités et les orientations en matière de déplacement sur ce secteur de la ville et de l'agglomération.

Concernant le point 3 (CIL), ce sujet n'est pas directement lié aux points précédents et renvoie à une compétence communautaire. Ceci étant, les éléments de réponses suivants peuvent être apportés :

« Quel est le rapport d'étape que vous êtes en mesure de nous apporter sur les travaux de la conférence intercommunale du logement et la politique en la matière ? »

Les Conférences Intercommunales du Logement ont été supprimées par la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006

Mais le Programme Local de l'Habitat (PLH), outil cadre de la politique locale de l'Habitat est cours d'élaboration par Metz Métropole. Donc c'est celui-là qui est maintenant l'outil communautaire. Le PLH de Metz Métropole intéresse le territoire des 40 communes de la communauté d'agglomération.

Le PLH est un outil de référence couvrant l'ensemble du territoire s'articulant sur les PLU communaux. C'est très important parce que ça permettra de mieux répartir notamment les logements sociaux, certaines communes ayant du mal à en accepter.

Etapes et contenu du PLH :

- Réalisation d'un diagnostic sur l'analyse du marché local de l'habitat et la mise en évidence des déséquilibres et des besoins de la population
- Elaboration du document d'orientations stratégiques
- Définition du programme d'actions : Mise en place d'une politique d'actions et localisation de l'offre nouvelle commune par commune pour essayer de répartir et d'optimiser tout cela

Calendrier général pour la poursuite de l'élaboration du 2<sup>nd</sup> PLH de Metz Métropole

Juillet à octobre 2010 : Metz métropole rencontre les 40 maires pour discuter de la programmation en logements sociaux et des orientations stratégiques du PLH

25 octobre 2010 : Présentation en bureau du diagnostic et des orientations stratégiques

13 décembre 2010 : Présentation du projet de PLH aux membres du conseil de communauté.

C'est sur ces bases-là que nous aurons une orientation générale.

## **ANNEXE 5 : Question orale de Madame NICOLAS :**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010**

#### **QUESTION ORALE DE MARTINE NICOLAS**

Lors du conseil municipal du 28/01/2010, nous avons tous approuvé la mise en place de zones bleues à titre expérimental, dans certains quartiers de la ville de Metz.

À cette période, nous avons cependant attiré votre attention sur la stratégie globale que nous devons développer en matière de stationnement.

En effet, il est souhaitable de proposer des réponses de stationnement **équitable** aux résidents des différents quartiers, mais aussi aux stationnements pendulaires dont la majorité des véhicules appartiennent à des personnes venant travailler au centre-ville.

Tous les quartiers concernés par cette mesure ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

Prenons l'exemple du bas de Queuleu : la zone bleue peut apporter une réponse favorable au fonctionnement des commerces par des rotations régulières des voitures en stationnement. En revanche, il n'en va pas de même dans le quartier des Iles.

En effet, ce quartier, peu commerçant, en dehors de la rue du Pont des Morts, attire essentiellement un stationnement pendulaire en raison de la présence de l'université, des lycées Fabert et Cormontaigne, mais surtout en raison de la présence de l'hôpital Belle-Isle, où 650 salariés viennent travailler quotidiennement.

Les transports en commun, compte tenu des horaires décalés du personnel hospitalier, ne peuvent être utilisés par ces derniers. En outre, le coût mensuel d'une place de parking souterrain est trop important au regard des revenus d'une grande partie de ces personnes.

Il nous semble en conséquence, judicieux de reporter l'expérimentation de la zone bleue dans ce quartier et de revenir à la situation antérieure.

Toutefois, nous ne sommes pas opposés à l'étude d'une autre solution permettant le stationnement des véhicules des salariés de cet hôpital à moindre coût.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Maire, que HPM est l'un des plus gros contributeur à la taxe transport (700 000 €/ an).

Cela mérite d'autant un réel effort de notre part pour permettre à ces salariés, assurant un service public de santé, - dont nous aurons tous un jour besoin-, de garantir correctement leur travail.

**ANNEXE 6 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Madame NICOLAS concernant la stratégie globale de stationnement :**

**Réponse à la question orale de Martine NICOLAS :**

Le développement de trois zones bleues s'inscrit effectivement dans la stratégie globale en matière de stationnement qui consiste à rechercher un équilibre entre les différents usages et ainsi permettre le maintien d'activités économiques dans certains secteurs où la demande de stationnement est forte, mais aussi, grâce au stationnement résidentiel, permettre aux habitants de retrouver des facilités de stationnement à proximité de leur domicile.

Les trois secteurs concernés présentent effectivement des caractéristiques différentes, c'est pourquoi les durées de stationnement autorisées ont été adaptées au cas par cas.

C'est ainsi que les rues de Paris et de Queuleu, où les commerces sont nombreux, le stationnement est limité à 1 heure. Je vous signale qu'il n'y a pas de zones bleues dans la rue du Pont des Morts. A l'opposé, sur la place Cormontaigne et sur le parking situé à l'extrémité sud du quai Paul Wiltzer où l'offre est abondante, le stationnement est autorisé pour trois heures, ce qui devrait répondre en grande partie aux besoins des enseignants de Cormontaigne.

Madame NICOLAS attire notre attention sur le cas du quartier des Isles, « *quartier peu commerçant en dehors de la rue du Pont des Morts* ».

Il convient de préciser que la zone bleue ne concerne pas cette rue, mais uniquement le secteur Fort Moselle et plus précisément la rue de Paris, la rue du Magasin aux Vivres, la place Cormontaigne, la rue Georges Aimé jusqu'à la place de France, le quai Paul Wiltzer jusqu'à la place de France et uniquement coté immeubles, et la place de France, le long des immeubles entre les deux rues précitées. Le stationnement en épi quai Paul Wiltzer, coté Moselle sur toute la longueur de la rue, ainsi que la quasi-totalité de la place de France, les rues Rochambeau et Eugène Schneider restent donc en stationnement libre. Donc on peut s'y garer sans limitation de durée.

Le personnel de l'hôpital Belle Isle, qui n'est pas concerné par cette zone bleue du tout, devrait donc être relativement peu impacté par cette mesure qui ne touche pas ses abords immédiats et permet de conserver des possibilités de stationnement importantes sur l'autre rive de la Moselle.

Alors, je voudrais ajouter, puisque vous avez fait un plaidoyer fort convaincant pour l'hôpital Belle-Isle et les hôpitaux de Metz, que je connais bien ce quartier et il y a un parking dans ce quartier-là qui a bénéficié d'un apport important de population, c'est le personnel de la Ville de Metz figurez-

vous. Le personnel de la Ville de Metz qui été jusqu'à présent plutôt garé sous le marché couvert, c'est effectivement pratique, faisait que le marché couvert été tout le temps plein et que donc quand on voulait se garer en centre-ville on disait « ah bein non là il y a les gens de la Ville de Metz qui occupent les places, c'est pas possible ». Et donc il y a eu une demande à l'amicale du personnel de transfert et le personnel, j'ai l'occasion d'en croiser de temps en temps les matins parce que j'ai ma voiture là, occupe partiellement le parking du Port Saint-Marcel. Et moi je vous suggère, puisque vous connaissez bien l'hôpital, de vous adresser au Comité de l'Etablissement de l'hôpital, il y en a qui viennent d'ailleurs, et de se garer dans ce parking qui n'est pas saturé. Il est un peu compliqué d'accès mais quand on a l'habitude on y arrive très bien. Je vous le dit parce que les personnels de la Ville maintenant y arrivent bien.

Suite à une première phase d'évaluation, les services envisagent, courant novembre, une rencontre associant les plus importants employeurs de ces secteurs, afin d'évoquer avec eux les éventuelles difficultés persistantes ainsi que la recherche de solutions complémentaires.

Je passe aussi au Conseil Général qui a beaucoup de monde derrière le quai Paul Wiltzer et on discutera avec Cormontaigne et Altadis aussi parce qu'il y a des projets de ce côté-là. Il faut tenir compte des pendulaires bien sûr, parce qu'on ne peut pas les chasser de la ville, mais je vous rappelle que l'objectif des zones bleues c'est de faire qu'il y ait de la rotation là où on en a besoin et de ne pas sacrifier systématiquement les résidents. Je vous rappelle que dans le Fort Moselle, que je connais bien aussi, les gens attrapent des procès-verbaux quand ils essayent de rentrer chez eux à midi pour déjeuner. Parce que c'est pas possible, parce que c'est pris pour la journée. C'est pris pour la journée par les pendulaires qui viennent de l'extérieur de la ville. Et quand ils vont déjeuner ils ont des procès-verbaux. Et donc ça pose aussi des problèmes et, à mon sens, on doit tenir compte de tous ces facteurs-là et raffiner notre analyse pour avoir des réponses fines à toutes les problématiques de stationnement.